

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

Convoqué le lundi 9 décembre 2024, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, le lundi 16 décembre 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Madame Léa BOYER est nommée secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (34) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Marie-Christine PEYRIC, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Laurent RICOME, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Léa BOYER, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAOU, Paul PLANQUE, Arnaud BORD, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (8) : Michèle VEYRET (*pouvoir à Max ROUSTAN*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Christophe RIVENQ*), Bruno MAZUC (*pouvoir à Martine MAGNE*), Soraya HAQUES (*pouvoir à Hélène CAYRIER*), Fabienne FAGES-DROIN (*pouvoir à Christian CHAMBON*), Jean-Régis MASSON (*pouvoir à Marc BENOIT*), Alexandra LAGULHON (*pouvoir à Daniel CANAL*), Naïma GUERNINE (*pouvoir à Béatrice LADRANGE*).

ABSENTE EXCUSÉE (1) : Aurélie WAGNER.

Nombre de votants : 42

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des Conseillers et les remercie pour leur présence à cette séance du Conseil Municipal.

Il demande à Monsieur le Directeur Général de bien vouloir faire l'appel.

Il est constaté que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire explique que ce n'est pas à son habitude mais souhaite commencer la séance par des points d'actualités.

Il informe, tout d'abord, de la rénovation de Mairie Prim, dont l'inauguration peut être visionnée via les réseaux sociaux.

Il rappelle que Mairie Prim a été créée il y a 20 ans et donc refaite maintenant afin de l'adapter aux demandes nouvelles des administrés.

La collectivité a une politique publique qui doit fonctionner à plein régime, ce qui est fait, avec évidemment toutes les délégations de compétences données par l'État.

De plus, il y a la mise en place d'un poste informatique où toute personne ne sachant pas se servir d'un ordinateur ou qui a une déclaration d'impôts à faire, etc ...pourra venir et se faire aider à Mairie Prim.

Il indique trouver cela très, très utile et fonctionnel.

Monsieur le Maire poursuit son propos avec le cyclone CHIDO qui a touché l'île de Mayotte. Il souligne qu'il s'agit d'une catastrophe d'une ampleur inédite ayant entraîné de nombreux morts et un niveau de destruction effrayant du bâti et des infrastructures de l'île.

Aussi, il propose de voter une subvention de solidarité exceptionnelle de 10 000 €.

Monsieur le Maire évoque un 3^{ème} point important pour la Ville d'Alès, et surtout pour le quartier de Tamaris : La Poste.

Il indique avoir toujours défendu les intérêts d'Alès. Il ne s'est pas endormi sur ses 80 ans. Il est vrai qu'il ne se trouve pas dans la rue à défilé, mais s'occupe dans son bureau à tenter de régler les problèmes avec les personnes compétentes et responsables.

Il dit avoir donné un avis défavorable à la fermeture du bureau de poste de Tamaris et précise que, sur son ordre, Madame MAGNE, qui le représentait à la Commission départementale de la présence de La Poste, a voté contre la fermeture.

Monsieur le Maire explique avoir fait jouer un veto puisqu'il en a le droit.

A quoi, il lui a été répondu gentiment et poliment qu'il ne se trouvait pas dans un quartier de QPV (*quartier prioritaire de la politique de la ville*) et qu'il ne pouvait pas intervenir.

Il indique avoir reçu, avec plaisir, 3 habitants du quartier de Tamaris avec lesquels il a fait un point sur les interventions possibles qui pouvaient être faites. Il en a pris acte.

La seule intervention possible actuellement est de se battre contre cette fermeture d'une manière ou d'une autre. Celle faite par les habitants et celle par la collectivité administrativement sont très positives.

Est-ce que cela aboutira, **Monsieur le Maire** indique ne pas le savoir, mais il croit que ce quartier de Tamaris a un réel besoin de ce bureau de poste étant donné aussi la moyenne d'âges de ses habitants.

Monsieur le Maire affirme qu'il continuera donc à se battre, qu'il faut lui faire confiance, car il n'a jamais abandonné les combats menés par la collectivité.

Monsieur le Maire en vient au dernier point, la question de l'abattoir, avec un petit rappel des faits.

30 ans, 12 millions !

Il explique que l'association L214 de défense des animaux, suite à la diffusion d'images, a fait perdre à l'abattoir 2 600 tonnes, 1^{er} choc.

La collectivité, qui est allée au tribunal suite au dépôt de plainte de l'association, a gagné son procès et n'a pas été condamnée. Il n'y a donc pas eu de fautes mais le tonnage a été perdu.

Monsieur le Maire indique que la Chambre Régionale des Comptes l'a reçu et lui a donné l'ordre de ne plus gérer l'abattoir.

Une solution palliative a donc été trouvée, la création d'une SAEM (*Société Anonyme d'Économie Mixte*) indépendante de la collectivité. Mais, malgré les suppressions des diverses dépenses, y compris de fonctionnement, la santé financière de l'abattoir ne s'est pas améliorée.

Par la suite, arrive un 2^{ème} choc pour cette structure, le dépôt de bilan de la Société Alès Viande, soit 1 200 tonnes de plus perdues.

Le seul repreneur pris, malgré le fait que la collectivité était contre, n'a pas tenu ses engagements.

Monsieur le Maire explique, qu'aujourd'hui, le tribunal, constatant que les finances n'étaient pas au rendez-vous et qu'il n'y avait pas d'offres de reprise, a donc déposé un bilan de l'abattoir.

L'administrateur et le tribunal ayant constaté la non solvabilité de l'abattoir ont demandé sa liquidation au 15 janvier 2025.

Comme il l'a dit auparavant, **Monsieur le Maire**, n'abandonnant pas le territoire, ni le combat, indique qu'il a reçu Monsieur ROUX, un de ceux qui souhaitaient reprendre la structure, mais qui n'a pas déposé le dossier au tribunal de commerce pour des raisons qui sont les siennes, Monsieur JOASSAN, le plus gros abatteur actuel de l'abattoir et Monsieur GRAVIL, un des vice-présidents qui en assure la gestion pour faire une dernière proposition possible.

La solution, présentée à la validation du Conseil Municipal ce soir, est de déclasser du domaine public au domaine privé l'abattoir et de proposer un bail emphytéotique gratuit, avec une revoiture dans 3 ans, 18 ans pour faire leurs amortissements, et mettre à disposition de l'abattoir tout le matériel appartenant à la collectivité.

Ces 3 personnes semblent très intéressées et motivées. Il semblerait qu'ils soient une quinzaine pour monter une nouvelle société.

Monsieur le Maire souligne que si c'est pour sauver l'abattoir, il est d'accord, et maintenant ce sera leur problème.

Voici donc la solution par laquelle on sortira peut-être du vide qui s'est créé, pour conserver l'abattoir sur ce territoire.

Monsieur le Maire rappelle que c'est un combat qu'il mène depuis longtemps, que c'est un combat qui pour Alès ne semble pas important mais qui est essentiel pour le projet de territoire. Tous les éleveurs, ici, en Cévennes, comptent sur cet abattoir, n'ayant pas de solution de rechange à moins de 100 kms de la Ville d'Alès, ce qui surenchérit le coût. Alors, les gros éleveurs pourront toujours s'en sortir en allant ailleurs mais les petits auront de gros soucis.

Il précise que dès qu'il aura la réponse de ces personnes et ce bien entendu avant la date de liquidation prévue au 15 janvier 2025, il y aura un Conseil Municipal spécifique pour éventuellement si l'assemblée le souhaite donner un avis favorable pour cet abattoir.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Martine MAGNE, Adjointe, pour compléter son propos sur la Poste de Tamaris.

Madame Martine MAGNE rappelle, comme l'a dit Monsieur le Maire, que lors de la Commission départementale de la présence postale territoriale du 10 septembre 2024, elle s'est fermement opposée à la fermeture du bureau de Poste de Tamaris.

Le Printemps Alésien a organisé un rassemblement autour de la Poste de Tamaris le 8 novembre pour lequel elle a excusé Messieurs le Maire et le 1^{er} Adjoint qui étaient pris par ailleurs et a dit à nouveau à plusieurs reprises qu'ils étaient opposés à cette fermeture.

Jeudi dernier, le 12 décembre, s'est tenue une nouvelle commission au cours de laquelle elle a redit leur position quant à la fermeture de ce bureau. Des actions vont être menées ensemble.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Paul PLANQUE, Conseiller Municipal d'opposition.

Monsieur Paul PLANQUE souhaite intervenir sur la question de la Poste et s'étonne que Monsieur le Maire n'ait pas donné suite à sa demande d'inscription à l'ordre du jour d'une délibération concernant le maintien du bureau de Poste de Tamaris.

Pourtant, il lui semble que c'est un bel exercice du pouvoir municipal et de la citoyenneté que le Conseil Municipal aurait pu faire, ayant lu dans la presse ce week-end que Monsieur le Maire parlait beaucoup de citoyenneté à travers l'inauguration de Mairie Prim. Donc, il lui paraît que le fait de voter en Conseil Municipal en présence de citoyens est aussi une belle démonstration de citoyenneté.

En effet, il n'y pas moins de 1700 habitants des quartiers de Tamaris, Bruèges et les Cévennes qui ont fait connaître, par le biais d'une pétition, leur attachement à ce service essentiel à leur vie au quotidien et leur détermination à le conserver.

Dès qu'il a eu connaissance des intentions de la Poste, le Printemps Alésien s'est mobilisé avec les habitants et le syndicat CGT de la Poste.

Monsieur Paul PLANQUE indique qu'en effet Monsieur le Maire a, certes tardivement, à 4 jours de la date butoir, fait valoir son droit de veto et il s'en félicite.

Pour autant, et Monsieur le Maire le sait bien l'ayant exprimé lui-même, rien n'est gagné, tant la Poste est tentée d'utiliser la situation géographique du bureau de Poste lui-même (hors périmètre Politique de la Ville, à une centaine de mètres près) pour confirmer sa décision et s'opposer au droit de veto de Monsieur le Maire.

Il considère qu'il s'agit d'un pur artifice car si le bureau, en effet, n'est pas dans le quartier concerné, il fait bien parti de ce qui est appelé « le quartier vécu » qui dépasse les limites strictement graphiques du Quartier Politique de la Ville (QPV).

Ainsi, une simple enquête de fréquentation du bureau démontrerait sans difficulté que l'immense majorité des usagers de celui-ci vient bien des quartiers cités tels que Tamaris, Les Cévennes et Bruèges.

A ce sujet, **Monsieur Paul PLANQUE** indique avoir été reçu, avec ses colistiers, par Monsieur le Sous-Préfet d'Alès le matin-même qui s'est engagé à étudier avec la plus grande attention cette situation. Il leur a annoncé qu'il se rendrait prochainement dans le quartier de Tamaris, au Bureau de Poste, accompagné de Madame la Directrice du GIP de la Politique de la Ville, afin de vérifier le bien-fondé de leurs informations qu'il a également demandé de compléter en agglomérant aux populations concernées par le périmètre OQPV celles résidant sur les abords de Bruèges, sur la partie hors périmètre du QPV de Tamaris et le sud de Saint Martin de Valgalgues. Cela montre bien que Monsieur le Sous-Préfet redéfinit lui-même cette notion de « quartier vécu ».

Monsieur Paul PLANQUE dit que même si cela peut surprendre que ce travail n'ait pas été fait par l'équipe municipale, il n'en demeure pas moins qu'il apprécie à sa juste mesure l'intérêt porté à cette question par Monsieur le Sous-Préfet.

Pour cette simple raison, il précise qu'il eût été utile de marquer par une délibération la volonté farouche de ce conseil à garder ce bureau de Poste que Madame la Sous-Préfète du Vigan, siégeant pour le compte de l'État à la Commission Départementale de Présence Territoriale aurait pu porter auprès des différents partenaires.

Il note que Monsieur le Maire a préféré négliger sa demande et que de ce fait c'est l'ensemble des habitants de ces quartiers qui pourrait se sentir négligé.

Alors qu'il y avait, là, la possibilité de s'entendre pour le bienfait du plus grand nombre, **Monsieur Paul PLANQUE** souligne que l'approche politicienne de Monsieur le Maire de cette question fait qu'ils apparaissent divisés sur une question qui ne le mérite pas.

Serait-ce une manière déguisée de donner des gages à celles et ceux qui n'ont que la critique du Service Public à la bouche ?

Ce Service Public de La Poste qui, depuis des années, est attaqué de toutes parts par des entreprises privées qui y voit là un pactole pour leurs actionnaires. Peu importe pour eux que les populations de ces quartiers, déjà fortement touchés par la désindustrialisation, accueillant des écoles classées en REP+, subissent la triple peine de cette désindustrialisation, de la vacance de presque toutes les cellules commerciales, avec maintenant l'abandon du Service Public de La Poste.

Monsieur Paul PLANQUE explique que ce Contrat Départemental de Présence Territoriale de La Poste et les financements qui l'accompagnent ne doivent pas être détournés de leur but. Il est un contrat de « présence territoriale » et non « d'absence territoriale ».

Les sommes mises à disposition de La Poste par le biais de ce contrat ne doivent pas être utilisées à la fermeture d'un Bureau de Poste, mais au contraire à son maintien. Il en va de l'honneur du Service Public.

Les contribuables alésiens n'ont pas à payer deux fois pour la fermeture d'un Bureau de Poste, une fois à travers leurs impôts nationaux pour le financement de ce Contrat de Présence Territoriale, et une autre fois à travers leurs impôts locaux pour financer des aménagements de substitution pensés par la collectivité.

La défense du Bureau de Poste de Tamaris relève d'une obligation vis-à-vis des citoyens de ces quartiers.

Monsieur Paul PLANQUE fait savoir que ses colistiers et lui-même resteront mobilisés pour obtenir que le Bureau de Poste de Tamaris reste ouvert, qu'ils ne se résigneront pas.

Aussi, il demande à Monsieur le Maire, pour ces quartiers, pour ces habitants, de réaffirmer avec lui haut et fort que la municipalité s'oppose à la fermeture du Bureau de Poste de Tamaris et qu'elle abandonne toute réflexion sur une solution de substitution dite « Relais Poste ».

Monsieur Paul PLANQUE affirme que la seule et unique réponse aux besoins des usagers, c'est le Bureau de Poste et rien d'autre.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a déjà écrit, qu'il n'a pas attendu ce soir pour le faire.

Madame Martine MAGNE rappelle, encore une fois, avoir dit à plusieurs reprises que la municipalité était complètement opposée à cette fermeture. Il n'a jamais été dit le contraire.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Michel SUAU, Conseiller Municipal d'opposition.

Monsieur Jean-Michel SUAU indique que le seul objectif est que ce Bureau de Poste reste ouvert.

Il rappelle avoir porté publiquement que La Poste était programmée pour être fermée au 1^{er} janvier.

Il souligne que par la suite Monsieur le 1^{er} Adjoint a fait une déclaration « live » expliquant que la Ville cherchait des solutions autres que le maintien de La Poste.

Comme le mouvement monte, **Monsieur Jean-Michel SUAU** a entendu dire qu'ils étaient opposés et il y a alors eu un courrier de Monsieur le Maire, signé mais non daté, indiquant son opposition à la fermeture de La Poste à Tamaris.

Et, enfin, à 4 jours du délai de fermeture (soit 2 mois après l'annonce) Monsieur le Maire a signé une lettre demandant le droit de veto. Mieux vaut tard que jamais !

Quant à la question du périmètre QPV, l'enjeu est de demander une mesure dérogatoire à ce découpage pour faire intégrer ce dispositif et obtenir que le droit de veto soit appliqué comme cela s'est passé Boulevard Gambetta à Nîmes.

Monsieur Jean-Michel SUAU rappelle qu'à Nîmes la même campagne a été menée, précisant que la Mairie avait une vue sur les locaux étant donné qu'il y avait une opération immobilière en

cours (il ne sait pas ce qu'il en est à Alès). Or, La population a poussé tellement fort que le Maire a signé le droit de veto et La Poste a été sauvée.

Il indique proposer à Monsieur le Maire la même démarche pour la Ville d'Alès afin d'obtenir le résultat que tous les gens attendent.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Béatrice LADRANGE, Conseillère Municipale d'opposition.

Madame Béatrice LADRANGE dit que Monsieur le Maire avance que cela est fait, mais en fait, rien n'est fait !

Elle indique qu'il n'y a aucune certitude à ce jour que La Poste reste ouverte, cette dernière ayant répondu récemment qu'elle discutait.

Or, discuter, ce n'est pas décider !

Donc, tant que La Poste n'aura pas dit clairement que ce Bureau de Poste allait demeurer, elle invite Monsieur le Maire à y veiller, elle considère que la démarche n'est pas finie.

Il ne suffit pas d'avoir fait une lettre à La Poste pour avoir la certitude qu'elle va rester.

Aussi, pour **Madame Béatrice LADRANGE**, les jours qui viennent sont particulièrement importants, et la décision ou les discussions éventuelles doivent aboutir sur le maintien de ce Bureau de Poste.

Si La Poste informe qu'elle est en train de discuter, cela signifie qu'elle n'a pas validé le droit de veto de Monsieur le Maire. Donc, l'incertitude demeure et il faut en sortir par le maintien du Bureau de Poste de Tamaris.

Monsieur le Maire le redit, tout a été fait. Il faut en effet continuer à se battre.

Il indique aux personnes de Tamaris présentes au Conseil Municipal de ce jour, pouvoir refaire un courrier à La Poste demandant à nouveau, comme dans le premier courrier, que le droit de veto soit joué.

Aujourd'hui, la présence du Comité défense, par son nombre, prouve, que, contrairement à ce que dit La Poste, ce Bureau de Poste est utilisé et qu'il demande une nouvelle fois une dérogation.

Monsieur le Maire dit être à l'écoute et ce depuis 30 ans.

Monsieur Jean-Michel SUAU pense que ce n'est pas à La Poste qu'il faut s'adresser mais à l'État car c'est un service public, La Poste n'étant qu'un outil des services de l'État.

Monsieur Jean-Michel SUAU souhaite dire quelques mots maintenant sur l'Abattoir.

Avant de changer de sujet, **Monsieur le Maire** donne la parole à son 1^{er} Adjoint, Monsieur Christophe RIVENQ.

Monsieur Christophe RIVENQ tient à réaffirmer comme il a eu l'occasion de le dire en direct sur les réseaux sociaux, à la presse et aux habitants, qu'il a également rencontrés, soit avec Monsieur le Maire, soit seul dans le quartier, qu'il s'oppose fermement, tout comme Monsieur le Maire et l'ensemble de la majorité municipale et des conseillers municipaux d'opposition, à la fermeture du Bureau de Poste de Tamaris.

Il est possible d'essayer de réinterpréter à longueur de discours les propos pour essayer on ne sait quel coup politique. En l'occurrence, il croit qu'effectivement, et Monsieur Planque avait commencé à le dire, qu'il faut dépasser les clivages politiques.

Il ne faut pas commencer par politiser les affaires, il faut justement en tant que citoyen et comme élu, porter la volonté des habitants.

Depuis des années, au-delà de La Poste, à l'époque comme Directeur Général, avant même d'être 1^{er} Adjoint, **Monsieur Christophe RIVENQ** indique que, non seulement, il a pris la défense des services publics locaux de proximité mais qu'il les porte aujourd'hui au niveau national dans toutes les structures où il est.

Et quand il est un ardent défenseur des budgets mis sur les collectivités locales, qu'est-ce qu'il porte ? Il porte en priorité les services publics de proximité nécessaires à la vie des gens, et La Poste en est un même si son statut a évolué.

Aussi, il veut être clair pour tout le monde afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté, tout comme Monsieur le Maire, il met son veto, même si ce n'est que Monsieur le Maire qui puisse le faire.

Il affirme que la municipalité va se battre et dit vouloir rester optimiste car il n'ose croire que, face à cette volonté unanime à la fois des Élus et de la population, La Poste puisse prendre une telle décision de fermeture. Ce serait un déni de fonction de La Poste.

C'est très clair, cela ne sert à rien de vouloir faire une polémique là où il n'y en a pas.

Il faut être uni car l'avenir des territoires passe par une union afin de sauver les services publics.

Avec la délibération du RSU, **Monsieur Christophe RIVENQ** avance que ce sera l'occasion de voir que depuis des années Monsieur le Maire sous son impulsion a municipalisé la plupart des services qui avaient été privatisés par d'autres que lui auparavant, à commencer par la régie des eaux, les parkings, etc...

S'il y a un procès qui ne peut pas être fait à Monsieur le Maire, ici, c'est vraiment sa volonté farouche de sauver les services locaux et d'en faire des services publics municipaux.

Monsieur Christophe RIVENQ croit à la force des collectivités, qu'il y a certains services qui ne peuvent pas être concédés à des privés. Les services publics doivent servir à toutes et à tous. Il faut donc cesser la polémique et se mettre ensemble pour sauver ce Bureau de Poste comme tous les services publics locaux.

Pas de polémique, des faits simplement pour **Monsieur Jean-Michel SUAU** qui se félicite que Monsieur le Maire reconnaisse le rôle des Élus d'opposition dans cette bagarre et souhaite que demain tous ensemble ils puissent obtenir le maintien de cette Poste, qu'il n'y a pas d'autre objectif et cela serait bien pour la fin d'année.

Monsieur Jean-Michel SUAU souhaite poursuivre sur la question de l'abattoir.

Il dit que la fermeture de l'abattoir est donc programmée au 15 janvier prochain, le tribunal s'étant prononcé.

Il tient tout d'abord à rappeler que les Élus d'opposition de la Ville d'Alès, de tout temps, quelles que soient les municipalités et leur couleur, ont toujours voté toutes les délibérations de financement de l'abattoir d'Alès.

Monsieur le Maire répond que c'est comme cela, qu'unaniment, il a été voté jusqu'à 12 millions d'euros de dépenses.

Monsieur Jean-Michel SUAU précise connaître les éléments, il les a les ayant récupérés aussi.

Il indique que quand on a un outil, il faut le défendre, et, il croit que jusqu'ici toutes les municipalités l'ont fait.

Seulement, **Monsieur Jean-Michel SUAU** tient à rappeler, pour tout un chacun ici présent, qu'avant la COVID-19, il y a donc quelques années, Monsieur le Maire avait programmé d'ores et déjà la fermeture de l'abattoir puisqu'il avait prévu de provisionner 4 000 000 d'euros pour cet objectif.

Il indique avoir porté l'exigence du maintien de cet abattoir et de trouver des solutions.

Monsieur le Maire lui répond que c'est la Chambre Régionale des Comptes qui l'a obligé à provisionner 700 000 € par an afin d'arriver à solder la dette.

Donc 4 000 000 € rappelle **Monsieur Jean-Michel SUAU**.

Là-dedans avec la COVID-19, il a été demandé d'élargir le choix des partenaires de gestion. Est alors arrivé le fameux plan de relance dans lequel on s'est inscrit. C'est bien, mais il indique qu'il a fallu encore l'insistance de l'opposition pour que Monsieur le Maire cherche à rebondir, à profiter de ce plan de relance de l'après COVID.

Il souligne que pour autant l'engagement de Monsieur le Maire n'a pas été à la hauteur des enjeux.

Aujourd'hui, il reste 25 salariés à l'abattoir, or, il y en avait bien plus. Que s'est-il passé ?

Les discours et la volonté affichée de Monsieur le Maire de dire qu'il y a possibilité de fermeture, que cela va être difficile de maintenir l'activité, que l'on essaye mais que c'est compliqué, etc, tout cela crée les conditions de départ du personnel.

Monsieur le Maire précise que le personnel n'est pas parti, qu'il est encore là.

Monsieur Jean-Michel SUAU répond qu'il y a 25 personnes mais qu'à sa connaissance il y en avait quand même un peu plus.

Il souligne que Monsieur le Maire n'a pas su fédérer l'ensemble de la filière de l'élevage, de l'agriculture, ni, y compris de travailler, comme lui proposait à l'époque le Conseil Départemental, à chercher des partenariats avec l'abattoir du Vigan qui, lui, continue son activité même si elle est limitée.

Il n'est pas parvenu non plus à engager ni la Communauté Alès Agglomération, ni le Pays des Cévennes et, plus largement encore, ni le Département et la Région dans cette approche au niveau des exigences nécessaires pour formater un abattoir aux besoins concernant le territoire. Ça c'est la réalité objective des faits. Monsieur le Maire n'a pas permis, avec cette décision annoncée, le maintien de ces circuits courts. C'est dangereux pour la paysannerie, pour l'agriculture, pour les habitants d'Alès et de sa région.

Il pense que les actes de Monsieur le Maire ne correspondent pas avec ses paroles. C'est bien mal terminé l'année avec ces annonces-là aujourd'hui, que ce soit les menaces sur la Poste ou encore la disparition programmée de l'abattoir.

Il y a en eu d'autres comme Jalatte, Cruzet, Richard Ducros, cela fait beaucoup !

Monsieur Jean-Michel SUAU indique qu'on est en train, en fait, de revenir à une formule employée en son temps, la lanterne rouge. Curieuse conception de l'audace, il ne voit pas trop où est le sud innovant dans ce dispositif dont se targue régulièrement notamment Monsieur le Président de l'Agglomération.

C'est un triste bilan auquel vient se rajouter la fermeture de nombreux magasins en centre-ville et même de grandes surfaces.

Il poursuit son propos en indiquant que Monsieur le Maire venait d'annoncer une solution éventuelle pour le maintien de l'abattoir, passer du public au privé.

En quoi cette opération de changement de statut changerait fondamentalement le problème étant donné que Monsieur le Maire explique que la condition serait de faire un bail emphytéotique gratuit pour les repreneurs ?

Alors on se plaignait des subventions nécessaires pour maintenir l'abattoir mais aujourd'hui on va faire des cadeaux de toute façon au privé !?

C'est un dossier qu'il va falloir vraiment étudier. C'est peut-être aussi un moyen pour Monsieur le Maire de renvoyer à d'autres le soin de liquider toute activité d'abattage sur le territoire d'Alès au détriment de tous ceux qui en vivent, qui en travaillent tels que les agriculteurs, les éleveurs et les paysans et il pense plus largement à la population parce que c'est un recul important pour le territoire. C'est un enjeu d'aménagement du territoire.

Monsieur le Maire répond à Monsieur Jean-Michel SUAU qu'il aurait dû l'employer comme Directeur de l'abattoir.

Il lui rappelle également que si l'abattoir n'est plus dans le droit public, c'est parce que la Chambre Régionale des Comptes lui a interdit de le financer. Il faut donc trouver une solution.

Ensuite, il faut enlever 2 500 tonnes dues à l'action de l'association L214, 1 200 tonnes dues à la liquidation de la Société Alès Viande, cela fait moins 3 700 tonnes sur 5 000 tonnes nécessaires. Il faut aussi payer les frais de personnel, 28 personnes, à l'abattoir.

Quand il n'est plus possible de financer, inévitablement, cela mène à la faillite, il n'y a pas de secret.

Il peut y avoir toutes les manifestations possibles et imaginables, le banquier ne prêtera plus un sou.

Il indique que comme l'a dit son 1^{er} Adjoint, il ne s'arrête pas de créer des services publics tels que la Maison de la justice, la Maison de la jeunesse, etc, il a tout municipalisé sur Alès. Il souligne qu'Alès est la seule collectivité de droite à avoir une gestion communiste !

Monsieur le Maire reprend son sérieux et explique que quand il y a une perte de 3 700 tonnes sur 5 000, il n'est pas possible de continuer, et quand l'argent public ne peut plus servir de bouche trou, il y a obligation de trouver une solution.

Si le privé s'en sort, il augmentera ses prix, il se débrouillera. Il rappelle que quand il était au Conseil d'Administration, pendant 30 ans, ils n'ont pas voulu augmenter d'un centime l'abattage. Et comment il fait pour les y obliger ? Combien de fois, ils ont claqué la porte parce que les tarifs de la tonne d'abattage augmentaient de 2 centimes !

Il a été impossible pendant 30 ans d'augmenter les tarifs.

Monsieur Christophe RIVENQ souhaite rajouter deux mots car il pense a priori que Monsieur SUAU a des trous de mémoires, qu'il ne suit pas trop l'actualité.

Un petit retour en arrière a été fait sur la gestion de l'abattoir, il ne va pas y revenir si ce n'est que les 12 millions d'euros, en termes de comptabilité publique, il faut les provisionner parce que s'agissant d'un budget annexe il ne peut être en déficit.

Et donc la provision de l'abattoir n'avait pas pour objectif de le fermer, bien au contraire, mais d'équilibrer le budget annexe.

Tout simplement, il faut l'entendre aussi, ce sont les impôts des contribuables alésiens, de la Ville d'Alès, qui ont été mis au pot pour financer un service, certes public industriel et commercial à l'époque puisque c'était une régie directe, mais qui avait pour vocation d'être au service des privés que sont les paysans, les abatteurs, les bouchers, les chevillards. C'est donc un service public mais pour des entreprises et non pas un service public comme La Poste, Enfance-Jeunesse, l'eau ou les déchets. C'est un service public commercial.

Ensuite, quand la Chambre Régionale des Comptes a enjoint Monsieur le Maire pour budget insincère de cesser tout subventionnement public de la Ville d'Alès à l'abattoir. De quoi s'agit-il à l'époque, ? Comme la Ville d'Alès voulait tenter encore de maintenir l'abattoir dans le service public, elle a lancé une Délégation de Service Public.

C'est quoi ?

Il s'agissait d'essayer de confier à une autre structure la gestion d'un service public de l'abattage. Une mise en concurrence a été lancée, et, à ce moment-là, la collectivité a vu peu de gens du privé venir faire des offres.

Alors, qu'a-t-elle fait ? Elle a créé une Société d'Économie Mixte, la SEMAAC, dans laquelle sont entrés notamment bien sûr la Ville d'Alès majoritairement mais aussi la Communauté Alès Agglomération, à l'unanimité du Conseil communautaire, et le Pays des Cévennes, à l'unanimité du Comité Syndical.

Monsieur le Maire précise que c'est tout, personne d'autre n'est venu, alors que l'abattoir rayonne sur tout le département.

Monsieur Christophe RIVENQ acquiesce, personne n'est venu pas même la Chambre d'agriculture.

Et, comme dans toute Société d'Économie Mixte, le public ne peut détenir au maximum que 80% des parts, il a fallu trouver 20% d'actionnaires qui n'étaient autres que les principaux usagers de l'abattoir qui sont venus en payant des actions pour participer à cette société.

La gestion de l'abattoir est passée de la gestion en régie directe où elle était gérée par un Conseil d'abattoir dans lequel beaucoup d'Élus ont participé, à un Conseil à une gestion par une Délégation de Service Public.

Tout le monde a compris ce qui s'est passé. Il résume en deux mots.

La perte des tonnages fait que tous les audits, y compris celui de la Chambre Régionale des Comptes, ont démontré que pour équilibrer cet abattoir, créé, il ne faut pas l'oublier, pour 5 000 tonnes avec 3 chaînes, il y a 60 ans à une époque où les gens mangeaient beaucoup plus de viande que maintenant et où les circuits courts étaient plus naturels, il fallait augmenter le tonnage.

Aujourd'hui, **Monsieur Christophe RIVENQ** informe que l'abattoir a un coût qui oblige à maintenir au moins 22 agents en permanence, quel que soit le tonnage, du fait de sa structure même, de son nombre de chaînes et des postes et obligations notamment en matière de santé et de sécurité sanitaire.

Aussi, avec cette société et la participation des privés dans le Conseil d'Administration avec notamment les 2 vice-présidents, à qui il souhaite rendre hommage, Monsieur JOASSAN et Monsieur GRAVIL, comme l'a dit Monsieur le Maire, tout a été fait pour essayer de sauver l'abattoir.

Qu'est-il arrivé ? La Ville s'est trouvée dans des difficultés insurmontables du fait de la perte du tonnage.

Quand une société tout d'un coup se trouve en situation de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'a plus de quoi payer ses charges, le PDG de la société est dans l'obligation de déposer le bilan. C'est ce qu'a fait Monsieur le Maire.

Monsieur Christophe RIVENQ explique que lorsque le bilan est déposé, les dettes sont figées et est mise en place une administration provisoire afin d'essayer de sauvegarder l'outil avec des périodes reconductibles, et la nomination d'un administrateur judiciaire par le Tribunal, spécialiste de la gestion, qui est venu accompagner la collectivité pour la gestion de l'abattoir.

Il a dit la même chose à la Ville et aux abatteurs présents dans la société à savoir que si l'abattoir n'arrivait pas à 3 500 tonnes minimum aux prix pratiqués à la demande des usagers, il serait en déficit annuel. Ces 3 500 tonnes n'ont pas été atteintes, même pire avec la liquidation d'Alès Viande, le tonnage est tombé à 2 900 tonnes et cette année à 2 700 tonnes.

Malgré les prix et le fait d'avoir mis en place une force commerciale, rien n'a été trouvé afin d'arriver à ces 3 500 tonnes nécessaires.

Monsieur le Maire tient à préciser que, qui plus est, de nouvelles franchises alésiennes refusent de prendre les taureaux. Pour leur publicité, elles n'en veulent pas et donc, là aussi, une perte de 500 tonnes.

Monsieur Christophe RIVENQ indique, qu'en France, tout le monde le sait, il y a une baisse de consommation de la viande et donc tous les abattoirs publics de France entre 2 500 et 5 000 tonnes sont en difficulté. Les seuls abattoirs qui s'en sortent sont les abattoirs industriels qui font 10, 15, 20, 30, 50 000 tonnes parce qu'ils abattent sur des chaînes automatisées en dehors de beaucoup de règles de bien-être animal.

Il revient sur l'abattoir du Vigan, évoqué par Monsieur SUAU, qui représente lui 300 tonnes aujourd'hui.

Il rappelle qu'il a fait également l'objet d'une dénonciation de L214 qui, contrairement à l'abattoir d'Alès, pour le coup, s'est conclue par la condamnation de certains personnels qui maltrahaient les animaux. De ce fait, effectivement, l'abattoir a décidé de travailler en filière hyper courte autour de 2 à 300 tonnes par an c'est-à-dire rien du tout par rapport aux besoins du territoire.

Il rappelle que chaque français consomme 80 gr de viande par jour en moyenne alors qu'il en consommait 140 gr il y a 10 ans. Cela, il faut le prendre aussi en compte.

L'administrateur est venu et a indiqué qu'il fallait trouver des clients. Par la suite, petit à petit, les finances se sont dégradées, le travail effectué a permis cependant d'aller chercher les factures impayées, car en effet les impayés d'Alès Viande notamment qui n'ont pas pu être recouverts par la collectivité représentaient au moment de la liquidation 900 000 €.

Ainsi, il y a 15 jours, l'administrateur a constaté la cessation de paiement à court terme, vu la trésorerie disponible, et donc là, le Tribunal, dans sa responsabilité, a été dans l'obligation légale et réglementaire de prononcer la liquidation de l'abattoir.

Ce n'est pas un choix politique, ce n'est pas un choix du PDG, ni des abatteurs, ni des personnels mais un choix du Tribunal de commerce.

Donc que se passe-t-il maintenant ?

La Ville se retrouve avec un outil qui, quoi qu'il arrive, le 15 janvier prochain sera fermé par décision de justice.

Monsieur Christophe RIVENQ le redit, il se trouve qu'avec Monsieur le Maire ils ne veulent pas abandonner pourquoi ?

Il indique que l'Agglomération a un projet alimentaire de territoire (PAT) co-construit avec l'ensemble des partenaires du monde agricole, l'ensemble des paysans du territoire et qui fait de la filière viande un axe important du développement du bien manger en filière courte sur le territoire.

Presque personne, depuis 30 ans, ne veut plus prendre de délégation de service public pour gérer un abattoir public.

Alors, puisqu'il n'y a plus d'abattoir, **Monsieur Christophe RIVENQ** annonce qu'il va expliquer ce qui est proposé aujourd'hui, dans cette délibération mise sur table si tout le monde accepte de la voter en urgence.

Il indique donc qu'il s'agit d'arrêter le service public d'abattage.

C'est-à-dire faire passer cet outil d'un service public d'abattage dans lequel il était depuis sa création, dans le domaine privé de la commune ce qui permettra, dès le 16 janvier, de pouvoir trouver un preneur.

Cela n'a plus rien à voir avec une décision de justice mais cela veut dire que Monsieur le Maire sera en capacité de signer un bail emphytéotique avec un preneur qui s'engagera à exploiter cet abattoir.

Or, pas plus tard que cet après-midi, **Monsieur Christophe RIVENQ** indique avoir reçu la confirmation, qu'il y avait un candidat pour reprendre cet outil mais aussi surtout un nombre important de personnes qui voulaient créer une société.

Cette société va compter ce chef d'entreprise qui n'est autre que Monsieur Roux, gérant également d'une partie, via la Société Civile d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) de l'abattoir de Tarascon, qui va faire rentrer dans sa société l'ensemble des gros abatteurs de l'abattoir d'Alès, déjà présents dans la SEMAAC, mais également les salariés de l'abattoir.

L'abattoir va passer d'une gestion publique à une SCOP (*Société coopérative et participative*) ou SCIC (*Société coopérative d'intérêt collectif*) dans laquelle pourront rentrer personnels, abatteurs et clients.

Ainsi, quand ces personnes seront dans leur propre structure, elles auront, et elles le savent, la totalité de la responsabilité de l'investissement liée au propriétaire et au locataire. C'est le principe même d'un bail emphytéotique.

Pas plus tard que cet après-midi dans le bureau de Monsieur le Maire, ces personnes se sont engagées à trouver les financements nécessaires, 200 000 €, pour maintenir cet abattoir aux normes en vigueur aujourd'hui.

Monsieur Christophe RIVENQ précise qu'il va falloir que cette nouvelle société aille voir les partenaires que sont le Département, la Région et l'Agglomération, pour laquelle il indique s'être déjà engagé et sait avoir l'assentiment du Conseil communautaire pour travailler sur le dégrilleur.

Il suffit de trouver 50 000 €, 50 000 € de la part du Département et de la Région et 50 000 € de la part de l'Agglomération afin que cet abattoir puisse continuer.

Que va-t-il se passer le temps de la liquidation ? Un liquidateur va être nommé. Il va regarder le passif et l'actif. Il se trouve que la SEMAAC n'a que peu d'actif.

Le personnel volontaire qui souhaite rentrer dans la société ou être salarié va pouvoir faire tourner cet abattoir.

L'avantage, outre le problème de la gestion qui sera le leur comme leurs tarifs, leurs heures d'ouverture, ce qu'ils vont abattre, c'est qu'il n'y aura plus besoin des 3 500 tonnes d'abattage mais plutôt entre 2 500 et 2 900 tonnes et, là, pour le coup l'abattoir a une vraie chance de survie. C'est pour cela que la collectivité est optimiste pour l'abattoir d'Alès parce qu'elle sait qu'aujourd'hui c'est à peu près ce qu'il y a sur le marché.

Tout n'est pas encore réglé cela va dépendre du liquidateur. Il faut qu'il aille très, très vite entre le 15 janvier et le 30 janvier pour que, dès le 1^{er} février, la Ville d'Alès revienne en propriété de cet abattoir et pour qu'ensuite Monsieur le Maire puisse signer ce bail emphytéotique afin que les clients de l'abattoir puissent reprendre une activité normale.

Monsieur Christophe RIVENQ indique avoir, avec Monsieur le Maire, échangé avec Monsieur le Préfet qui a confirmé qu'effectivement il accompagnera la Ville sur les démarches administratives pour faire en sorte de sauver cet abattoir.

Dernier point, pourquoi Monsieur Roux, bien connu, qui abat à l'abattoir de Tarascon et qui est membre de la SICA qui devrait par ailleurs prendre des parts dans la nouvelle société, veut reprendre l'abattoir d'Alès ?

Tout simplement parce que sur le Gard, a été fait le constat depuis des années que le seul abattoir de Tarascon ne permet pas de maintenir une viabilité à moyen terme.

L'abattoir de Tarascon a donc autant intérêt que l'abattoir d'Alès à travailler ensemble.

Sur cette affaire-là, **Monsieur Christophe RIVENQ** indique que si l'abattoir rentre dans un projet alimentaire de territoire, demain soit il peut recevoir des investissements pour perdurer plus que les 2 ans prévus, soit demain ces abatteurs avec d'autres vont travailler à la création d'un abattoir interrégional, intercommunal dans lequel Alès Agglomération, comme tous les EPCI du Gard, sera prête à investir 12 000 000 €.

Il croit à cette proposition qui fait l'objet de la délibération d'urgence que Monsieur le Maire propose à cette assemblée.

Oui, dit **Monsieur Christophe RIVENQ**, Monsieur le Maire et lui-même continueront à se battre, et non ils ne veulent pas abandonner l'abattoir d'Alès, encore moins les paysans et les agriculteurs qu'ils défendent.

Il y a là une solution qui peut permettre enfin de trouver une solution pérenne pour l'abattoir d'Alès, après le reste ce n'est que polémique.

Il croit que tout le monde doit être heureux de cette nouvelle et surtout s'engager fortement pour accompagner ces personnes dans cette nouvelle aventure.

Madame Béatrice LADRANGE se dit très étonnée de la description faite du passé et des dernières années de gestion de l'abattoir parce qu'en fait Monsieur le Maire a fait le descriptif complet des erreurs de gestion sur cet outil.

La première erreur de gestion, c'est l'incapacité de gérer les installations de l'abattoir et la formation du personnel de manière conforme à la législation et à la réglementation, et celle de suivre l'évolution du marché.

Il a été dit, à juste titre, que la consommation de viande diminuait et que l'outil perdait donc des volumes d'abattage, ce qui est la réalité de beaucoup d'abattoirs.

Depuis 30 ans, et notamment ces 10 dernières années, Monsieur le Maire a été incapable d'imaginer quelle solution réellement gérable pouvait être mise à la place de la formule dans laquelle il était, qui était une formule « bâtarde », un modèle d'abattoir qui ne pouvait pas continuer. Tous les abattoirs bâtis sur ce modèle n'existent plus, à savoir un modèle qui faisait cohabiter dans le même outil des chevillards qui représentaient des volumes importants et une production locale sur des volumes beaucoup moins importants.

Il y a 10 ans, lors du constat fait par l'association L214, déjà à ce moment-là, il fallait se pencher sur la gestion de l'abattoir, sur la mise aux normes de l'outil et des bâtiments. Or, rien n'a été fait si ce n'est des bricoles pour juste avoir les dérogations possibles pour la continuité de l'activité.

Madame Béatrice LADRANGE indique qu'il y a 3 ans, il y a eu la création de la SEM. Là aussi, deuxième virage manqué qui aurait permis à ce moment-là de faire passer l'outil non plus à la charge de la Ville mais à celle de l'Agglomération.

En effet, il est incompréhensible que pendant toutes ces années où les choses ont évolué, l'outil et la charge qu'il représentait soient restés sur la Ville et non pas sur l'Agglomération puisque c'était l'ensemble du territoire qui était concerné.

Enfin, aujourd'hui, de manière rapide, il est présenté une délibération avec un montage qui, lui aussi, sans vouloir faire un procès d'intention à qui que ce soit, tient plus du bricolage que d'un fonctionnement réel à long terme.

La question de base est quand va-t-on se pencher réellement sur un outil adapté au territoire et uniquement à ça, aux normes gérées comme il faut et non pas des bricolages qui visent à sauver provisoirement l'abattoir ?

Or, cela n'aboutit pas, on passe de dérogation en dérogation et aujourd'hui c'est le clap de fin mais qui était prévu.

Elle indique que depuis qu'elle est élue, cela ne fait certes pas longtemps par rapport aux 60 ans de cet abattoir, tout le monde sait qu'il va droit dans le mur, que toutes les mesures prises n'ont été que des bricolages sur un modèle qui n'existe pas et qui ne pourra pas être pérennisé.

Monsieur Christophe RIVENQ répond à Madame LADRANGE, sauf son respect, qu'elle raconte n'importe quoi. Comment, aujourd'hui, est-il possible de raconter, avec un tel aplomb, tout et son contraire dans une même intervention ? C'est incroyable !

Déjà 2 choses, parce qu'il ne peut pas laisser dire ce que Madame LADRANGE a dit.

Elle a dit que Monsieur le Maire n'avait pas pris en compte ce qu'avait dit l'association L214.

Monsieur Christophe RIVENQ redit ce qu'a dit Monsieur le Maire, l'association L214 qui a fait fuiter en 2014 des images soit disant prises à l'abattoir d'Alès a déposé une plainte contre Monsieur le Maire et l'abattoir d'Alès. C'est factuel. Les services de gendarmerie, menés par le Procureur de la République, ont fait une enquête qui a duré plus de 6 mois. Cette enquête a démontré qu'il n'y avait aucun manquement à la maltraitance animale et que les images avaient été non seulement volées mais que c'était des montages qui laissaient penser qu'il y avait de la maltraitance animale autour de l'abattage rituel qui, il le rappelle, se fait sans étourdissement. Ce qui avait valu à Max ROUSTAN de se retrouver dans une commission d'enquête à l'Assemblée Nationale.

Seul a été condamné le Directeur de l'abattoir devant le Tribunal de police et non pas le Tribunal correctionnel.

Il y avait, au moment de la plainte, 8 000 médias nationaux devant le Tribunal d'Alès, au rendu il y en avait 0, il n'y avait que les médias locaux.

Il a été décidé de condamner à 1 000 ou 1 200 € d'amende le Directeur de l'abattoir, qui ne l'est plus depuis, pour défaut d'aiguillage des couteaux.

Deuxièmement dans cette affaire, **Monsieur Christophe RIVENQ** ne peut pas laisser dire que les mises aux normes n'ont pas été prises en compte.

En effet, il y a eu la visite de la FINA (Force d'Inspection Nationale en Abattoirs), venant du ministère de l'Agriculture, qui s'est déplacée avec des spécialistes, des hauts fonctionnaires de l'État, contrôler cet abattoir.

La FINA a non seulement dit dans son rapport que tout était fait dans les règles mais a prolongé l'agrément de l'abattoir d'Alès encore pour de nombreuses années.

Alors il est vrai et, là Madame LADRANGE a raison, il faut investir en permanence et former le personnel pour maintenir l'outil en fonction.

Il est vrai aussi que ce qui avait été montré était une insuffisance de formation à l'époque, mais c'est tout. Cette formation a été faite depuis sur tout le personnel ce qui a encore coûté des sous à l'abattoir avec aussi les mises aux normes nécessaires chaque année.

Monsieur Christophe RIVENQ indique que Madame LADRANGE explique que les nouveautés non pas été prises en compte.

Il dit qu'il a expliqué qu'il y a 3 chaînes d'abattage, mais elle ne veut pas l'entendre parce que faire de la politique politicienne c'est ne pas écouter les choses concrètes.

Aujourd'hui les abattoirs de proximité n'ont plus qu'une chaîne d'abattage qui tourne entre tous les bovins, les ovins, les caprins. C'est une chaîne unique. Or, quand il y a 3 chaînes, il y a 3 équipes.

Changer les chaînes de l'abattoir d'Alès serait nécessaire mais ce sont à peu près 3 à 4 millions d'euros d'investissement que la Ville ne pouvait supporter.

Donc qu'a-t-il été fait à l'époque ? Après consultation auprès de bureaux d'études, il a été prévu de construire un abattoir neuf. Pour faire quoi ? Pour dépenser de l'argent ? Pas du tout. C'était pour faire un outil qui permettait de répondre aux nouveautés c'est-à-dire basé sur une consommation de 2 500 tonnes et non plus 5 000 tonnes. 12,5 millions d'euros d'investissements.

Fallait-il mettre 3 millions d'euros pour changer les chaînes dans un abattoir qui fuit, qui n'est pas aux normes en matière énergétique et sur lequel il faut mettre chaque année des milliers d'euros d'électricité, ou, construire un nouvel abattoir pour 12 millions d'euros ? 14 millions aujourd'hui, avec l'inflation.

A ce moment-là, que faire ?

Il y a un projet à 14 millions d'euros, comment faire ? On amortit, on construit un abattoir, la Ville ou l'Agglomération peu importe ?

Il rappelle que l'Agglomération est actionnaire à 40% dans la SEMAAC, et donc dit à Madame LADRANGE de ne pas raconter que l'Agglomération ne s'est pas investie. Elle n'est en effet pas propriétaire puisque c'est la Ville.

Monsieur Christophe RIVENQ demande à Madame LADRANGE si elle sait comment fonctionne un abattoir aujourd'hui ?

Aujourd'hui, la puissance publique peut construire un abattoir qu'elle délègue généralement à une SCIC où les abatteurs et les éleveurs gèrent l'abattoir dans le cadre d'une DSP, ou un contrat de bail.

La Chambre d'agriculture a été chargée de réunir tous les acteurs à qui il a été demandé quel était leur programme, leur business plan, combien ils pouvaient investir.

Il fallait à ce moment-là 8 millions d'euros de subventions et donc tous les co-financeurs ont été démarchés que ce soit la Région, le Département, Alès Agglomération, la Ville d'Alès.

La décision de faire un nouvel abattoir a été prise, mais où le construire ?

Un abattoir étant une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), il y a un certain nombre de règles à respecter.

Le construire sur la Ville d'Alès, ce n'est plus possible, il n'y a aucun espace qui pourrait accueillir une ICPE abattoir.

Sur une collectivité aux alentours ? Aucun Maire n'avait de terrain à mettre à disposition. En cherchant un peu plus loin, une commune hors Alès Agglomération était prête à l'accueillir en changeant son PLU. Elle change son PLU et là, la population, comme pour la prison à l'époque, commence à se lever contre l'implantation de cet abattoir.

Monsieur Christophe RIVENQ le redit, oui, ils ont la volonté de construire un nouvel abattoir sauf qu'il faut trouver le lieu, les financeurs et les exploitants.

Il y a donc éventuellement une chance avec Monsieur ROUX. C'est possiblement une des solutions, essayer d'investir beaucoup d'argent sur la structure actuelle, alors beaucoup moins que 12 millions d'euros mais mettre peut-être 700, 800 ou 900 000 € pour essayer de moderniser cet outil et de garder l'abattoir sur Alès. C'est la seule solution aujourd'hui d'avoir un abattoir sur le territoire.

I. ASSEMBLÉES

Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 14 octobre 2024

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 14 octobre 2024.

Monsieur le Maire met au vote le procès-verbal de la séance du lundi 14 octobre 2024 qui est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

DGA RESSOURCES

II. FINANCES

1 - Admissions en non-valeur et créances éteintes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe RIVENQ, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué aux finances, pour la présentation des documents financiers.

Monsieur Christophe RIVENQ rappelle que l'admission en non-valeur a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable, les créances irrécouvrables.

La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante et précise, pour chaque créance, le montant admis.

A ce jour, le comptable de la Commune n'a pu recouvrer divers titres de recettes.

Il propose d'admettre ces sommes en non-valeur, soit 71 028,13 € sur le Budget principal et 3 013,34 € sur le Budget Funéraire.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2 - Octroi de subventions aux Associations sportives (2)

Ces subventions permettent de soutenir le tissu associatif garant du dynamisme local et sont subordonnées à une convention liant l'association à la Ville qui étudie les demandes en cohérence avec les actions conduites directement par la commune.

1) Octroi de subventions spécifiques aux associations sportives

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Claude ALBALADEJO, Adjointe au Maire, déléguée aux sports, pour la présentation de ce document.

Madame Marie-Claude ALBALADEJO propose à l'assemblée de voter les subventions spécifiques aux associations sportives suivantes pour un montant total de 19 500 € :

NOM de L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2024
compte 6574	
Arc Club Alésien	2 000,00 €
Cercle Nautique des Cévennes Alès	3 000,00 €
Envol Alésien	10 000,00 €

NOM de L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2024
compte 6574	
Full Contact Cévenol	1 500,00 €
Punch Insertion Cévenol	1 500,00 €
Ski Club Alésien	1 500,00 €

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2) Octroi de subventions ordinaires aux associations sportives

Madame Marie-Claude ALBALADEJO propose à l'assemblée de voter les subventions ordinaires aux associations sportives suivantes sur proposition de répartition faite par l'Office Municipal des Sports pour un montant total de 63 000 €.

NOM de L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2024
Sports – compte 6574	
AÉRO CLUB ALES CÉVENNES	500 €
ALÈS AGGLO VOLLEY-BALL	2 100 €
ALÈS CÉVENNES HANDBALL	3 400 €
ALÈS CÉVENNES TENNIS DE TABLE	500 €
ALÈS CLUB PATINAGE	1 000 €
ALÈS EN L'AIR	1 404 €
ALÈS ESCRIME	2 450 €
ALÈS TRIATHLON	1 316 €
ARC CLUB ALÉSIEN	1 550 €
FC VATAN	500 €
BOXING CLUB ALÉSIEN	2 100 €
CLUB DE PLONGÉE D'ALÈS	2 100 €
CLUB HIPPIQUE ALÉSIEN	2 000 €
CVN BAD	2 300 €
CYCLO RANDO ALES EN CÉVENNES	500 €
ÉCHIQUIER DU GRAND ALÈS	900 €
ENTENTE MÉTAUX SSP TAMARIS	3 000 €
ENVOL ALÉSIEN	4 194 €
ESV TIR ALÈS AGGLOMÉRATION	1 800 €
ESCA'SEYNES ALÈS	2152 €
FULL CONTACT CÉVENOL	2 300 €
GYM VOLONTAIRE ALÉSIENNE	500 €
GYM VOLONTAIRE CITÉ SCOLAIRE	500 €
JUDO CLUB ALÈS BUSHIDO	1 600 €
JUDO CLUB ALÉSIEN	2 500 €
KARATÉ CLUB CÉVENOL	982 €
LA VOIE DU KI	749 €
MARCHE SANTÉ	500 €

NOM de L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2024
Sports – compte 6574	
OKAMI SPORTS	1 876 €
PARTAGEONS LA ROUTE	500 €
PÔLE VÉLO ALES AGGLO	800 €
PUNCH INSERTION CÉVENOL	1 000 €
ROLLER SKATING ALÉSIEN	1 400 €
SKI CLUB ALÉSIEN	2 600 €
SOCIÉTÉ CÉVENOLE DE SPÉLÉOLOGIE	700 €
STEEL WOLF	527 €
TENNIS CLUB ALÉSIEN	3 000 €
TOP FORME30	500 €
UNION BOULISTE ALÉSIENNE	1200 €
VÉLO CLUB ALÉSIEN	600 €
VÉLO SPRINT DU GRAND ALÈS	500 €
VISA 2000	1 000 €
WARRIOR ACADEMY ALÈS MMA	1 400 €

Monsieur le Maire rappelle que la Ville donne une certaine somme à l'OMS qui fait ses choix d'octroi des subventions dans le cadre du sport.

Monsieur le Maire revient sur la délibération précédente et propose d'y rajouter une subvention exceptionnelle de solidarité pour l'île de Mayotte d'un montant de 10 000 €.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

3 - Ouverture anticipée de crédits 2025

Dans le cadre de la continuité du service public, la collectivité peut, entre le 1^{er} janvier 2025 et le vote du Budget Primitif, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant, et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente.

Afin de poursuivre le programme d'investissement en cours, il convient d'ouvrir par anticipation pour 2025 des crédits en investissement, sur le Budget Principal.

Comme chaque année au mois de décembre, afin de ne pas arrêter les services et d'attendre le budget, **Monsieur Christophe RIVENQ** propose d'inscrire 1 528 480 € en anticipation pour l'investissement sur le Budget général et 1 505 000 € sur le Budget Régie de Stationnement pour notamment continuer à payer les travaux faits au marché de l'Abbaye.

Il propose donc de voter cette ouverture anticipée de crédits pour 2025.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

4 - Octroi d'avances sur subventions 2025 aux associations

Monsieur Christophe RIVENQ propose d'approuver diverses avances sur subventions consenties aux associations, qu'elles soient sportives ou culturelles, qui en ont fait la demande afin qu'elles puissent fonctionner dans l'attente des subventions qu'elles toucheront dans le cadre du budget pour un montant total de 469 900 € :

ASSOCIATIONS	AVANCE 2025	IMPUTATION
ACAA – Alès Cévennes Athlétisme Agglo	36 000 €	6574/SPOR
Cercle Nautique des Cévennes Alès	22 000 €	6574/SPOR
Entente ABC JSA	16 000 €	6574/SPOR
Olympique Alès en Cévennes	83 300 €	6574/SPOR
Rugby Club Cévenol	26 600 €	6574/SPOR
Union Cycliste Bességeoise	60 000 €	6574/SPOR
Association de gestion du Cratère	20 000 €	6574/CULT30
Grand Chœur Languedoc Chansons	40 000 €	6574/CULT30
La Verrerie d'Alès Pôle National Cirque	20 000 €	6574/CULT30
Association Alès Agglo Arts & Histoire	10 000 €	6574/CULT30
Festival du Cinéma d'Alès	50 000 €	6574/CULT30
COS	80 000 €	6574/GRH
ALESPO	6 000 €	6574/FIN130
TOTAL	469 900 €	

Votants : 42
Pour : 42 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

5 - Tarifs et Redevances applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

Monsieur Christophe RIVENQ indique que, comme chaque année au mois de décembre, sont proposés au vote les tarifs et redevances, vus en Commission des Finances.

Sont proposés, pôle par pôle, élément par élément, des tarifs stables qui n'évoluent pas quand ils concernent directement la population dans les usages réguliers des services publics.

Toutefois, il y a quelques augmentations sur certains services qui suivent l'inflation.

Pour les salles, de nouveaux tarifs sont mis en place avec toujours la gratuité pour les associations alésiennes loi 1901 et les candidats dans le cadre des campagnes électorales officielles, et un tarif pour les associations d'Alès Agglomération et hors Agglomération.

Il rappelle que tous ces tarifs pèsent moins de 0,2 ou 0,5% des recettes globales malheureusement ce qui signifie que les 99% restant sont plutôt les recettes fiscales.

A noter aussi, les nouveaux tarifs du futur marché de l'Abbaye avec les bancs traversant et les bancs dont les tarifs ont été vus avec les futurs preneurs dans le cadre de l'AOT (*Autorisation d'occupation temporaire du domaine public*).

Il propose d'approuver la grille des tarifs et redevances applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

Votants : 42
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 4 - Mme Béatrice LADRANGE (+ pouvoir de Mme Naïma GUERNINE), M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE.

III. RESSOURCES HUMAINES

6 - Rapport Social Unique (RSU) au titre de l'année 2023

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, la collectivité est tenue d'élaborer annuellement un Rapport Social Unique.

Il s'agit d'un outil qui établit un diagnostic RH prospectif.

Le Centre de Gestion est destinataire du rapport social unique de la collectivité et le transmet à la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).

Monsieur Christophe RIVENQ demande à présenter cette délibération sur le RSU ce dernier étant lié à l'Agglomération.

Il rappelle que ce rapport réalisé annuellement est obligatoire depuis janvier 2021 et qu'il a remplacé le bilan social qui, lui, était réalisé tous les 2 ans.

Est présenté aujourd'hui, le RSU sur l'année 2023, document très normé.

Monsieur Christophe RIVENQ avance quelques chiffres clés sur lesquels il souhaite apporter un peu plus d'informations.

Tout d'abord, sur les effectifs.

Il est constaté une augmentation des effectifs physiques entre 2022 et 2023 pour un total de 546 agents au 31 décembre 2023 sur la Ville.

Il tient à rappeler en petit préambule que les services sont totalement mutualisés et qu'il y a beaucoup de personnel qui sont donc à la fois sur la Ville d'Alès mais également sur Alès Agglomération, comme notamment l'encadrement qui peut être aussi sur les structures ce qui a un effet sur les taux d'encadrement.

Sur la répartition de ces effectifs par statut, il y a une diminution des effectifs titulaires de 21 postes mais qui est essentiellement liée au transfert de compétences vers l'Agglomération et le reste des services présents sont les missions régaliennes telles que la police, l'état civil, etc., et des services techniques d'entretien des infrastructures dont un certain nombre ont été mutualisés pour gérer tous les bâtiments de la Ville et de l'Agglomération.

Sur la répartition entre les catégories, entre 2022 et 2023, cela reste stable avec 4% de catégorie A. Pourquoi ? Parce que la plupart des catégories A sont sur l'Agglomération et agissent aussi sur la Ville. Il y a 10% de catégorie B et 86% de catégorie C.

Il faut noter là un sous encadrement important par rapport à la moyenne nationale mais à peu près dans les normes sur les catégories lorsque sont consolidées la Ville et l'Agglomération, soit à 13% pour les catégories A, 12% pour les catégories B et 75% pour les catégories C.

Sur la masse salariale, **Monsieur Christophe RIVENQ** rappelle que la masse du personnel pèse 46% environ des dépenses de fonctionnement chaque année.

La bonne nouvelle pour les agents, c'est que sur l'année 2023, ce budget se traduit par une augmentation globale de la rémunération moyenne des agents toutes catégories confondues.

Pour un agent titulaire de catégorie C, par exemple, la rémunération moyenne est passée de 27 498 € en 2021 à 29 789 € en 2022 et à 30 573 € en 2023, soit un gain annuel de 3 075 € en moyenne sur 2 ans.

Ce sont des mesures pour certaines effectivement décidées par l'État, mais pas que, puisque principalement la part qui revient aux exécutifs, aux Maires en l'occurrence, c'est-à-dire le régime indemnitaire, passe de 12,99% en 2022 à 17% en 2023. C'est un choix politique qui était lié à l'engagement des agents et qui a conduit la collectivité à augmenter ce régime indemnitaire appelé maintenant le RIFSEEP.

Enfin, sur l'absentéisme.

Le nombre de jours d'absence moyen par agent est en constante diminution passant de 29 jours en 2021 pour les fonctionnaires à 25,9 jours en 2022 et à 24,3 jours en 2023 et de 13 à 10,2 pour les contractuels, et ce malgré une population vieillissante et la pénibilité des métiers.

Le taux d'absentéisme à la Ville s'établit donc à 6,12%, bien en deçà de la moyenne nationale estimée à 9,6%.

Monsieur Christophe RIVENQ souligne que quand il entend dire que les fonctionnaires sont toujours malades, les chiffres concrets de l'absentéisme montrent que sur Alès ce n'est pas le cas puisque la collectivité est quasiment plus de 3 points en dessous de la moyenne nationale. Ceci est lié à la gestion des ressources et aussi à toutes les politiques de prévention qualité de vie au travail, de gestion managériale qui permettent aux agents, même s'il y en a certains qui ont des difficultés il ne faut pas le nier, de travailler dans de meilleures conditions et donc moins d'absentéisme.

Monsieur Jean-Michel SUAU indique que c'est une bonne nouvelle d'entendre que le taux d'absentéisme est bas sur la collectivité ce qui relativise avec un peu le fonctionnaire « bashing » national de façon continue alors que les fonctionnaires ont perdu 18% de leur pouvoir d'achat en 10 ans.

Monsieur Christophe RIVENQ rappelle qu'il a fait la promotion des fonctionnaires territoriaux du service public territorial et qu'il a même fait en tant que Directeur Général des campagnes de communication pour vanter les fonctionnaires territoriaux

Il indique que personne n'entendra jamais ni Max ROUSTAN, ni les Élus, ni lui-même, faire du fonctionnaire « bashing », bien au contraire.

Il le redit c'est une chance que d'avoir des fonctionnaires publics territoriaux et c'est pour cela qu'il se bat contre la baisse des dotations pour maintenir ce service public et les fonctionnaires qui le rendent bien.

Il propose d'approuver le RSU 2023.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

IV. ASSISTANCE JURIDIQUE

7 - Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Modification de la délibération n°24_03_13 du 24 juin 2024

Monsieur Christophe RIVENQ rappelle qu'il a été donné, par délibération n°24_03_13 du 24 juin 2024 délégation à Monsieur le Maire pour les compétences prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'article L.2122-23 du CGCT prévoit que, sauf disposition contraire dans la délibération des délégations, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises par le Conseil Municipal, en cas d'empêchement du Maire.

Il convient ainsi de préciser qu'en cas d'empêchement de Monsieur le Maire dans les domaines qui lui sont délégués, il pourra désigner un élu pour le suppléer.

Il s'agit dans cette délibération de permettre à Monsieur le Maire de se déporter en cas d'instruction le concernant pour éviter tout risque de conflit d'intérêts

Il propose donc d'approuver la modification apportée à la délibération de délégations consenties à Monsieur le Maire.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

V. DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE-INGÉNIÉRIE DU BÂTIMENT

8 - Concession de service public pour l'organisation de spectacles à culture tauromachique

Documents + note envoyés aux Élus le 29 novembre 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ysabelle CASTOR, Conseillère Municipale, déléguée à la tauromachie pour la présentation de cette délibération.

Madame Ysabelle CASTOR indique qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de la concession de service avec Délégation de Service Public par affermage, au vu du rapport exposant le choix du délégataire.

Il s'agit de voter le renouvellement de la concession de service public, arrivée à son terme, relative à l'organisation de spectacles à culture tauromachique pour la Ville d'Alès.

Elle propose donc d'approuver le contrat de Concession de Service Public, l'offre finale, sa mise au point et son annexe ainsi que toutes pièces utiles à ce contrat avec l'Association Tempéras Alès Cévennes, représentée par son président, Monsieur Didier CABANIS, pour une durée de cinq ans, soit les férias de 2025 à 2029 inclus.

Monsieur Paul PLANQUE indique qu'il souhaite donner tout simplement une explication de vote sur cette délibération.

Il dit être porteur d'un mandat donné par les Alésiens qui se sont reconnus dans le Printemps alésien lors des élections de 2020 et s'il est bien une question qui ne faisait pas l'unanimité c'était la tauromachie.

Voulant rester fidèle au mandat qu'il lui a été donné, il indique qu'il ne va donc pas ni voter contre, ni voter pour, mais qu'il va s'abstenir sur ce dossier.

Il redit qu'il avait été convenu, à l'époque, dans son parti, que c'était une question qui méritait un référendum d'initiative citoyenne sur la Ville. Ce référendum n'a pas eu lieu, il dit rester fidèle à sa position et s'abstenir sur cette question-là.

Monsieur le Maire lui répond que c'est ce qu'il ferait aussi, mais comme il n'est pas là pour interdire à ceux qui aiment la tauromachie, il laisse faire.

Votants : 42

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 3 - Mme Béatrice LADRANGE (+ pouvoir de Mme Naïma GUERNINE.), M. Paul PLANQUE.

-- URGENCE DEMANDÉE --

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de voter en urgence la délibération qui suit :

Liquidation judiciaire de la Société d'Économie Mixte de l'Abattoir d'Alès-Cévennes (SEMAAC) et résiliation de plein droit de la concession du service public pour la gestion et l'exploitation de l'abattoir de la Ville d'Alès

Il indique qu'il s'agit de la délibération qui lui donnerait le pouvoir de négocier sur l'éventuelle solution de dernière minute trouvée pour le maintien de l'abattoir.

L'URGENCE

Votants : 42

Pour : 38

Contre : 4 - Mme Béatrice LADRANGE (+ pouvoir de Mme Naïma GUERNINE), M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE.

Abstention : 0

LA DÉLIBÉRATION

Votants : 42

Pour : 38

Contre : 4 - Mme Béatrice LADRANGE (+ pouvoir de Mme Naïma GUERNINE), M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE.

Abstention : 0

Monsieur Christophe RIVENQ s'adresse à Monsieur SUAOU en lui demandant s'il s'oppose bien à la reprise de l'abattoir. Ce dernier lui confirme.

Monsieur le Maire répond que donc on laisse mourir l'abattoir.

DGA ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CITOYENNETÉ

VI. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9 - Convention d'échange de données avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard dans le cadre de la mise en place de l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) Faubourg de Rochebelle

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Martine MAGNE, 4^{ème} Adjointe au Maire, déléguée à l'Administration Générale, Hygiène de l'habitat, pour la présentation de cette délibération.

Madame Martine MAGNE indique qu'après une première expérimentation concluante sur le secteur du Faubourg du Soleil, la Ville d'Alès, par délibération n°24_02_13 du 8 avril 2024, a fait le choix de déployer le dispositif d'Autorisation Préalable de Mise en Location - "APML" sur le Faubourg de Rochebelle, à compter du 1^{er} janvier 2025.

La Caisse d'Allocations Familiales du Gard souhaite, comme elle l'a fait sur le premier périmètre, apporter une aide visant à faciliter la mise en place de ce nouveau dispositif dans la durée en proposant de transmettre tous les mois au service instructeur des données en signalant les logements sur le nouveau périmètre, prochainement soumis à l'APML, pour lesquels une mise en location a eu lieu sans autorisation préalable.

Le service instructeur prendra contact avec les propriétaires-bailleurs pour que chaque nouvelle location fasse l'objet d'une demande d'APML.

Ce partage de données pourra être effectif en janvier 2025 pour une durée de 3 ans.

Elle propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard (CAF) visant à faciliter l'échange et le partage de données dans le cadre de l'instauration de l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) sur le secteur du Faubourg de Rochebelle.

Elle rappelle qu'avait été soumise la même délibération pour le quartier du Faubourg du Soleil lors du Conseil Municipal du 2 octobre 2023.

Elle informe qu'en 2024 sur le Faubourg du Soleil, il y a eu 49 APLM délivrées avec un avis favorable, 4 sont en cours de finalisation, 10 sont en cours d'instruction et 0 refus de mise en location grâce à l'accompagnement du service habitat et du service communal d'hygiène et santé qui ont permis d'éviter des refus.

Monsieur Jean-Michel SUAOU souhaite profiter de cette délibération, puisqu'il est question du permis de louer et de logement, pour aborder la problématique des 2 blocs de logements construits en VEFA sur le territoire alésien au RIEU et au Gardon qui ne sont toujours pas mis en location.

Il indique avoir appris incidemment que ces bâtiments avaient de gros problèmes de malfaçons et autres, que des procédures étaient encore en cours. Ce qui, pour lui, est bien dommageable et fait d'ailleurs réfléchir sur l'utilisation assez récurrente de ce dispositif y compris quand c'est l'Office Public HLM qui est à la manœuvre.

Mais ce qui l'interroge quand même beaucoup, c'est que Monsieur le Maire envisage, fois les procédures terminées, notamment pour ceux de la piscine de Cauvel, que ces logements puissent être alloués des associations.

Il dit ne pas être contre le fait que soit créées les conditions de loger davantage d'associations, ce n'est pas le débat, mais, aujourd'hui la prégnance des demandes de logements sociaux sur la Ville doit quand même être un élément prioritaire.

Chacun sait que le logement est une question première alors il demande à Monsieur le Maire de bien vouloir l'éclairer un peu plus précisément sur ce dossier et sur d'autres.

Monsieur le Maire répond qu'aujourd'hui les trois associations demandeuses louent des appartements aux HLM un peu partout dans la Ville. Pour leur gestion, elles souhaitent regrouper leurs locaux.

Il se trouve que ce bâtiment va être repris par l'Office HLM et remis aux normes, donc pourquoi pas louer à ces associations demandeuses.

Monsieur le Maire n'y voit pas d'inconvénients qu'il soit géré par une association pour loger leurs locataires.

Monsieur Jean-Michel SUAU indique que ce n'est pas nouveau, qu'il y a eu un nombre d'associations qui ont été dans un certain nombre de couloirs de cités et autres, et cela peut être un élément positif.

Mais, il rappelle à Monsieur le Maire que c'est lui-même qui a précisé lors de la réunion du Conseil d'Administration du CCAS que ce n'était plus la vocation de logements mais de lieu où allait être concentrée la vie associative, ce qui lui semblerait quand même dommage.

Monsieur Christophe RIVENQ répond à Monsieur SUAU que ce n'est pas cela du tout, qu'il n'a pas compris. Ce sont des logements pour les personnes des associations.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

10 - Convention pour la mise en œuvre de la Transaction Municipale

Monsieur le Maire explique que le dispositif de transaction municipale lui confère la possibilité de proposer une transaction aux contrevenants dans le cadre des infractions constatées par procès-verbal par les agents de la police municipale, de la police rurale, de la brigade environnement et de la brigade de contrôle de voie publique et portant atteinte aux biens de la commune.

Cette transaction se matérialise par une indemnisation financière à la commune pour le préjudice subi.

Ce dispositif permet de renforcer l'autorité du Maire par une réponse proportionnée et rapide aux infractions mineures avant que l'action publique ne soit engagée.

Il propose d'approuver la mise en place de la transaction municipale sous la forme d'une indemnisation financière exclusive permettant de simplifier le traitement des infractions tout en assurant une réparation juste du préjudice subi par la commune.

Il précise que cette convention est signée avec le Procureur de la République et le Commissaire de la Police Nationale.

Monsieur Paul PLANQUE indique s'opposer à cette délibération.

Il dit qu'avec le problème de La Poste a été évoqué en début de Conseil Municipal le possible abandon du service public du courrier, avec la police municipale, la chose est plus complexe, mais pas moins problématique.

Sans abandonner ce service public de la police, le fait de le faire glisser d'une compétence régaliennne vers une compétence municipale pose plusieurs problèmes comme celui de la qualification bien sûr mais aussi celui du financement des moyens et de leurs usages.

Pour **Monsieur Paul PLANQUE**, avec la proposition faite ce soir, un cran supplémentaire est franchi, mais cette fois-ci dans le dé tricotage des pouvoirs de justice. Au motif d'une plus grande efficacité et surtout d'un moindre coût, il s'agit de dessaisir le pouvoir judiciaire à qui ne lui sont pas redonnés les moyens de sa mission, de ses prérogatives, et, de déplacer le droit de juger vers un terrain marécageux transactionnel au bon vouloir du policier municipal ou du garde champêtre.

Parce qu'il pense, lui, que le justiciable mérite mieux qu'une parodie de transaction, il votera, avec ses colistiers, contre cette délibération, tout en concevant cependant que tout le monde ne comprenne pas forcément de quoi il s'agit dans cette délibération-là étant vraiment au cœur de la politique mise en œuvre aujourd'hui par le pouvoir libéral.

Monsieur Christophe RIVENQ répond qu'il est incroyable de ne pas savoir lire comme ça. Il ne s'agit pas de dessaisir qui que ce soit, mais il s'agit pour des infractions qui concernent la Ville, à la demande de Monsieur le Procureur qui a des centaines et des centaines d'affaires plus importantes que celles-là à gérer, et sous son contrôle sans exclure d'éventuelles poursuites à sa diligence, de pouvoir, comme cela est fait pour le rappel à l'ordre, mettre en place dans le cadre des petites infractions, toutes petites, être rapides et avoir une action.

C'est hallucinant qu'un membre du Parti communiste français explique qu'il vaut mieux envoyer les gamins qui taguent devant un Procureur de la République et un juge plutôt que de dire aux parents qu'il va réparer, qu'il va payer. C'est juste cela dont il est question.

Monsieur Paul PLANQUE indique à Monsieur le 1^{er} Adjoint qu'il le dispense de ses leçons de pratiques communistes étant donné qu'il les connaît un peu mieux que lui. Il le dispense donc de cette remarque.

Cela étant dit, il souligne qu'à la différence de Monsieur le 1^{er} Adjoint, il a toujours revendiqué qui il était et quel était son engagement politique.

Monsieur Christophe RIVENQ dit à Monsieur PLANQUE que ce n'est pas une insulte que de lui dire qu'il est communiste.

Monsieur Paul PLANQUE lui répond que ce qu'il dit est exactement ce qu'il vient de dire et que c'est là qu'ils sont en désaccord.

Il indique avoir le droit d'être en désaccord avec Monsieur le 1^{er} Adjoint et qu'il est donc en désaccord sur le fait que ce qui devrait être traité normalement par les moyens de la justice aujourd'hui qui n'a plus les moyens, soit une fois encore renvoyé sur la collectivité. C'est ce qui lui pose problème, avec pas forcément la garantie que les personnes qui auront à juger aient la capacité à réellement le faire.

Monsieur Christophe RIVENQ tient tout d'abord à préciser que « communiste » n'est pas une insulte dans sa bouche car il respecte les communistes. C'est simplement, que Monsieur PLANQUE a une vision des choses qui est parfois différente de la sienne.

Cela a un intérêt majeur à son sens. Il ne s'agit pas de dessaisir. Ce sont des faits qui pour la plupart d'entre eux n'étaient jamais jugés. Du coup, la Ville se trouve à la fois avec un préjudice sur des petites choses, d'une part, et, d'autre part, il n'y a pas cet effet réparateur. Le fait de pouvoir attraper les petits délinquants et leur dire rapidement qu'ils sont punis, d'avoir fait ce qu'ils ont fait et qu'il faut réparer, cela s'appelle la vertu de l'exemple et de la condamnation.

Il lui semble qu'il faut graduer la condamnation, et quoiqu'il en soit toutes les décisions sont sous l'égide du Procureur, et le jour où il estimera que cela doit passer chez lui, ça passera chez lui.

Les rappels à l'ordre, c'est quoi ? C'est de la prévention à la répression. Il pense que cela va dans le sens de la concorde et de la sanction à échelle rapide, avec un intérêt pour la collectivité, Il n'est pas question de remplacer le Parquet loin d'eux cette idée. La Collectivité n'en a pas les prérogatives.

Votants : 42

Pour : 38

Contre : 4 - Mme Béatrice LADRANGE (+ pouvoir de Mme Naïma GUERNINE), M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE.

Abstention : 0

11 - Demande de subventions pour l'extension du système de vidéoprotection

La vidéoprotection est strictement encadrée par la législation afin de garantir les libertés individuelles et collectives.

Les résultats obtenus par l'équipement existant donnent satisfaction en termes d'assistance aux personnes, de suivi des manifestations festives, sportives ou revendicatives, de régulation du trafic routier, de suivi d'événements climatiques, de recherches de flagrants délits et enfin de maîtrise de la délinquance de voie publique.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit là d'une demande des administrés faite à chaque réunion de quartier.

Aussi, la collectivité souhaite renforcer son système de vidéoprotection, par l'installation de 3 caméras en 2025 qui pourront être financées par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Il propose d'approuver la réalisation du projet d'extension et de solliciter les subventions nécessaires au projet.

Monsieur Paul PLANQUE indique qu'il y a une partie de cette délibération qui lui pose problème sachant qu'il aurait préféré que lui soit donné, dans les considérants, l'état précis des effets de ce dispositif, en disant véritablement il y a tant de délits en moins du fait de l'installation de ce système sur la Ville et de son éventuel développement. Or, cela n'est pas dit sauf de façon très générale.

Ce qui le gêne beaucoup plus, c'est le mélange des genres puisqu'il est pointé dans l'utilité de ce dispositif l'assistance aux personnes, très bien, le trafic routier, très bien, les manifestations festives et sportives, cela commence à être un peu plus limite, mais, alors, là où il a un vrai problème c'est quand sont rajoutées les manifestations revendicatives, mises, qui plus est, à côté du flagrant délit et de la délinquance de voie publique.

Alors là, il a un souci.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Le fait de noter dans une délibération qu'il peut être fait usage des caméras afin de filmer les manifestations politiques ou syndicales. Ça lui pose un problème, oui en effet.

Monsieur le Maire lui répond que cela ne lui pose pas de problème à lui, qu'il peut être vu où il est, qu'il a ses papiers dans sa poche.

Monsieur Christophe RIVENQ souhaite donner une information en matière de sécurité publique.

Il se félicite de l'opération de grande ampleur portée ce matin sur certains quartiers d'Alès (Cévennes, Rochebelle et Tamaris) par le SRPJ de Nîmes, grâce entre autres d'ailleurs à la vidéoprotection, visant à démanteler des réseaux de trafiquants de drogue.

Cette opération s'est soldée par un certain nombre d'arrestations et la récupération d'argent, plus de 60 000 € en liquide, ainsi que 20 kg de résine de cannabis, 4,5 kg de cocaïne 143 gr d'herbe équivalant à 1 000 000 € à la revente.

Ce n'est pas la première opération.

La sécurité est la 2^e attente, après la santé, des habitants du territoire, et les caméras comme ces opérations antidrogues montrent que la Ville continue à œuvrer.

Il tient à remercier les forces de sécurité intérieure : la police, la justice, Monsieur le Procureur, la gendarmerie et la police municipale qui œuvrent pour la sécurité des alésiens.

Monsieur Jean-Michel SUAU dit qu'il a regardé un reportage sur la question de la vidéosurveillance dans lequel était fait état que des villes, et même de grandes villes, étaient en train d'en revenir.

Il explique que quand on veut chercher la drogue, il le dit, il y a des quartiers fléchés, où les prix y sont affichés, il n'y a pas besoin de vidéosurveillance !

Il indique avoir eu la chance et l'honneur de siéger avec un Procureur de la République, à Nîmes, dans l'instance du FIPD (*Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance*) et ce dernier demandait toujours au Préfet de lui faire la démonstration de l'utilité de l'efficacité de ces dispositifs.

Il pense qu'il faut revenir en arrière et peut être investir davantage dans la prévention, ce qui ne veut pas dire qu'il ne doit pas y avoir la sanction.

Pour lui, la présence humaine à la fois des forces de police, des éducateurs, des médiateurs sont des éléments plus efficaces et plus pertinents que des caméras.

Il faut maintenant revenir sur ces dispositifs et investir dans la présence humaine dans tous les services avec une exigence en direction de la Police Nationale.

Il indique payer des impôts pour le public 2 fois, pour la Police Nationale mais aussi pour la Police municipale, pour un service qui est de moins en moins rendu.

Monsieur Christophe RIVENQ indique qu'il a quelques chiffres à donner et, souligne que les Alésiens apprécieront de voir que l'opposition est contre le développement de la vidéoprotection alors qu'il ne se passe pas un jour sans qu'il y ait des demandes de caméras.

Sur Alès, ce sont 850 réquisitions judiciaires et plus de 40% de victimes ont une réponse pénale grâce à la vidéoprotection.

Il y a 2 enjeux sur la vidéoprotection.

Tout d'abord, le quotidien. On se rend compte d'un problème sur la voie publique, immédiatement une patrouille de police municipale ou nationale (ou les 2) est envoyée sur les lieux pour intervenir. Le temps d'intervention, dans la journée, se situe entre 2 et 3 mns.

Puis, il y a la réquisition judiciaire. Ce sont des faits déclarés au Procureur pour lesquels il saisit par une réquisition judiciaire les images, 40% d'élucidations.

Il se trouve que même des Maires de gauche d'Alès Agglomération demandent des subventions de l'Agglomération pour développer des vidéoprotectons. Certains Maires de gauche, voire du Parti Communiste, demandent à être branchés sur le CSU d'Alès. De plus, des Maires comme à Bordeaux, Lyon, Marseille ou Grenoble qui se sont faits élire contre la vidéoprotection et la police municipale, sont non seulement en train d'armer pour certains leur police municipale quand d'autres sont en train de développer leur réseau de vidéoprotection.

Monsieur Paul PLANQUE note qu'il est un petit peu facile de caricaturer les positions.

Simplement et sérieusement, parce qu'il est possible de rigoler au Conseil Municipal mais pas que, la question est bien celle de l'efficacité y compris des critiques parce que oui Monsieur le 1^{er} Adjoint cite des Maires qui développent la vidéoprotection, mais il y a aussi des Maires qui arrêtent la vidéoprotection.

La question de l'efficacité de la vidéoprotection se fait la plupart du temps a posteriori.

Il ne remet pas en cause le fait qu'il y ait des caméras sur la Ville, ce n'est pas ce qu'il vient de dire. Ce qu'il est en train de dire, c'est que dans le cadre d'un développement et de finances supplémentaires mis sur la question de la sécurité sur la Ville, il aurait préféré, ainsi que ses colistiers, que ces financements-là aient été mis à disposition de moyens humains plutôt que de moyens matériels.

Il rappelle avoir été en responsabilité sur une ville où la vidéoprotection a été installée, il peut donc en parler. Il sait la pression qui est celle des services de l'État pour imposer à la collectivité

de mettre des caméras en disant que le dispositif sera financé à hauteur de 50%. Il le sait, il a été victime de cette pression-là.

Mais à partir de là, est-ce suffisant pour justifier le développement à outrance de la vidéoprotection ?

Il le redit, quand il voit dans les « considérants » que la vidéoprotection va concerner les manifestations revendicatives, il n'est pas d'accord, c'est tout. Il pense que l'usage de la vidéoprotection ne doit pas être dans le flicage des manifestations syndicales ou politiques.

Monsieur Arnaud BORD, Conseiller Municipal d'opposition, souhaite dire juste quelques mots parce qu'il entend beaucoup de choses là-dessus.

Les incantations, c'est bien, mais, à un moment donné, il aussi faut arrêter avec les tabous. La gauche n'a aucun tabou avec la sécurité des gens et quand il est question de démocratie participative il faut aussi admettre que la population demande ces caméras. Et c'est le cas.

Il ne veut pas que soit du tout minoré le fait que la vidéoprotection permet de résoudre les affaires. Donc, les personnes qui ont été victimes d'agression ou de dommages sur leur véhicule ou quoi que ce soit d'autre sur la ville, remercient le fait que la Ville mette ces caméras. Il croit qu'il ne faut pas l'oublier.

Aujourd'hui, il indique être là en responsabilité pour répondre à une demande de la population.

Alors, oui, tout le monde aimerait que ça prévienne plus.

Comme l'a indiqué Monsieur le 1^{er} Adjoint, cela permet une action rapide des forces de l'ordre quand on identifie. La Ville s'est dotée d'un CSU efficace, avec des agents formés efficaces.

Il croit que c'est un tout, comme l'a rappelé Monsieur Paul PLANQUE.

Alors, il faut effectivement des forces humaines, certes, mais l'humain doit aussi être suppléé par la technologie, et aujourd'hui, les caméras évoluent.

Quant à la dernière crainte de son collègue Paul PLANQUE, **Monsieur Arnaud BORD** a envie de lui dire que la loi est avec eux et lui, il y voit, lorsque les manifestations notamment revendicatives sont filmées, une protection aussi pour eux parce que lorsque des âmes mal intentionnées, et il y en a de plus en plus, qui sont souvent à l'opposé de l'échiquier politique qu'ils représentent, et bien, ce jour-là, ils seront bien contents de pouvoir faire identifier les auteurs de troubles qui auront essayé de casser un mouvement social ou une manifestation politique, et ils ne porteront plus cette responsabilité.

Donc, oui, **Monsieur Arnaud BORD** se dit POUR continuer le développement de la vidéoprotection puisqu'en parallèle, comme cela a été rappelé, le développement humain n'est pas oublié.

Votants : 42

Pour : 38

Contre : 4 - Mme Béatrice LADRANGE (+ pouvoir de Mme Naïma GUERNINE), M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE.

Abstention : 0.

12 - Convention de partenariat avec les Logis Cévenols relative à la vidéoprotection de ses lieux d'accueil et du dispositif des boutons « coup de poing d'urgence » pour l'intervention des services de la Police Municipale

Dans un climat de tension croissante entre les accueils des Logis Cévenols, principal bailleur social de la ville, et le public, il apparaît nécessaire de renforcer les mesures de sécurité pour assurer la protection des agents et la tranquillité des usagers.

Monsieur le Maire indique que donc l'Office HLM demande aussi des dispositifs de boutons coup de poing d'urgence dans les couloirs et la vidéoprotection.

Ainsi, il propose de conventionner avec les Logis Cévenols afin de leur faire bénéficier d'un dispositif de vidéoprotection et d'un bouton d'alerte pour l'ensemble des accueils publics et permettre une intervention rapide de la Police Municipale.

Il demande d'approuver cette convention de partenariat avec les Logis Cévenols.

Votants : 42

Pour : 38

Contre : 4 - Mme Béatrice LADRANGE (+ pouvoir de Mme Naïma GUERNINE.), M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE.

Abstention : 0.

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

VII. PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

13 - Acquisition et classement dans le domaine public communal d'une partie des parcelles BL n°16, 188, 209 et 682 - 17, rue des Châtaigniers

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Christophe RIVENQ, 1^{er} adjoint, délégué à l'urbanisme, pour la présentation de ces documents.

Monsieur Christophe RIVENQ précise que ces délibérations ont été vues en Commission d'urbanisme.

Il indique que la Ville d'Alès souhaite définir les limites du domaine public rue des Châtaigniers au droit de la propriété SAMDO RÉSIDENCE Rochebelle, propriétaire des parcelles cadastrées section BL n°16, 141, 188, 209, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 992, 681 et 682, d'une superficie de 3 834 m².

Cette dernière accepte de céder une partie des parcelles cadastrées section BL n°16, 188, 209 et 682 pour une surface d'environ 169 m², à usage de stationnement public. La surface exacte sera définie lors du document d'arpentage en cours de réalisation.

Il s'agit là d'une régularisation pour laquelle il convient de classer dans le domaine public une partie de ces parcelles.

La cession est consentie à l'euro symbolique, et seuls les frais de transfert de propriété seront pris en charge par la Ville.

Il propose d'approuver cette acquisition.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

14 - Acquisition de bien sans maître - Faubourg de Rochebelle

Monsieur Christophe RIVENQ indique qu'il s'agit là de la parcelle CD 179, rue du Faubourg de Rochebelle qui a fait l'objet d'un arrêté portant constatation de vacance.

Cette parcelle correspond à un terrain de 40 m², situé en contrebas, entre les numéros 20 et 22 de la rue du Faubourg de Rochebelle et forme le sol naturel des constructions alentours.

L'acquisition de celle-ci, faisant partie intégrante d'un îlot, permettrait l'aménagement, dans le cadre du NPNRU, d'un espace public central au Faubourg de Rochebelle.

Il propose donc d'engager la procédure d'attribution à la commune des biens sans maître.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

15 - Cession de la parcelle AD n°142 à la SCI La Glacière - 735 rue André Dubois.

La Ville d'Alès est propriétaire de la parcelle cadastrée 735, rue André Dubois, section AD n°142 (2 406 m²) supportant une construction en très mauvais état et sans utilité possible sauf à recevoir une réhabilitation.

Monsieur Christophe RIVENQ précise qu'il s'agit d'une maison en ruine squattée vers le stade PUJAZON.

Il indique que la SCI LA GLACIÈRE a fait connaître son intérêt pour l'acquisition de cet ensemble immobilier envisageant un projet de réhabilitation du bâtiment si la structure le permet et/ou démolition et construction d'un bâtiment à usage industriel.

Les services de France Domaines ont estimé la valeur du bien à 120 000 € H.T..

Les frais de transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

Il propose d'approuver cette cession pour un prix de 120 000 € H.T..

Votants : 42

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 4 - Mme Béatrice LADRANGE (+ pouvoir de Mme Naïma GUERNINE), M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE.

16 - Cessions des parcelles BH n°495 et 554p à la SAEM ALÈS - 5 avenue Jean-Baptiste Dumas

La Ville d'Alès est propriétaire des parcelles cadastrées Commune d'Alès, 5, avenue Jean-Baptiste Dumas, aux Prés Saint Jean, près de l'ANPE, section BH n°495 et 554 pour une superficie totale de 13 268 m².

Monsieur Christophe RIVENQ indique que la SAEM ALÈS a pour projet la construction d'un Pôle de développement économique avec commerces ateliers, bureaux et locaux de formation, dans le cadre du NPNRU, et se porte acquéreur de la parcelle BH n°495 et d'une partie de la parcelle BH n°554 pour une surface d'environ 10 620 m².

La superficie exacte de la cession sera déterminée par un document d'arpentage à intervenir.

Il précise que suite à un accord intervenu entre les parties, la cession au profit de la SAEM ALÈS aura lieu moyennant le prix de 35€/m², conformément à l'avis émis par les services de France Domaines.

La vente interviendra sans signature d'avant-contrat. Une clause résolutoire sera mentionnée dans l'acte de transfert de propriété qui précisera que, dans le cas où la SAEM ALES n'obtenait pas son permis de construire pour le projet prévu ou son dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'eau, la Commune restituerait les fonds et reprendrait le foncier vendu dans son état initial.

La SAEM ALÈS fera son affaire personnelle des réseaux présents ou non dans l'emprise de cette parcelle.

Monsieur Christophe RIVENQ propose d'approuver cette cession.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Béatrice LADRANGE, Conseillère d'opposition, après avoir demandé à voter une par une ces délibérations indique avoir une question sur la délibération n°15.

Elle indique que la SCI La Glacière recouvre la Société Cévennes Déchets qui gère des déchets de la Ville.

Cette société a eu des difficultés ayant eu 2 incendies coup sur coup à 6 mois d'intervalles, un le 15 août 2023 et l'autre, le 30 janvier 2024. Des incidents graves avec de la fumée qui s'est répandue sur l'ensemble de la Ville et de sérieux problèmes de gestion de cette société.

Il y a d'ailleurs eu un rapport d'inspection de la DREAL récemment, en février 2024, qui a mis en évidence des problèmes d'électricité, de propreté des locaux, etc..

Aussi, par rapport à cette cession proposée dans cette délibération, **Madame Béatrice LADRANGE** se pose la question de l'activité éventuellement industrielle qu'il y aurait sur ce site, étant donné qu'il est mentionné l'éventualité de la construction d'un bâtiment à usage industriel.

Elle indique savoir qu'il y a des risques. Le Stade est à côté, le Gardon n'est pas loin aussi elle demande qu'il y ait une vigilance particulière sur l'avenir de cette propriété.

En l'absence de données claires sur le pourquoi de cette vente et de ce qui va suivre sur cette parcelle, **Madame Béatrice LADRANGE** informe s'abstenir sur cette délibération.

Monsieur le Maire indique que pour créer une structure économique dans un quartier, il faut avoir du courage. Il l'a fait et précise avoir été applaudi nationalement et que le projet est financé nationalement pour faire une zone économique aux Prés Saint Jean.

Il fait remarquer à l'opposition qu'elle aurait dû, là, faire une remarque positive !

17 - Débat sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, les communes dotées d'un document d'urbanisme (PLU ou carte communale) doivent établir au minimum tous les 3 ans un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local. Le premier rapport doit être publié 3 ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit en 2024, et porter sur la période 2021/2023.

L'enjeu est de mesurer et de communiquer régulièrement au sujet du rythme de l'artificialisation des sols afin d'anticiper et de suivre la trajectoire et sa réduction.

Pour ce premier bilan, il convient de renseigner la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les données présentées dans le rapport sont issues de l'observatoire de l'artificialisation.

A ce jour, les données disponibles entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2023, couvrent la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au titre de l'année 2022.

En l'absence de données 2023, le bilan présenté recouvre donc uniquement la période 2021/2022.

Monsieur Christophe RIVENQ rappelle que pour la Ville d'Alès, la loi climat et résilience de 2021 fixe l'objectif à 0 artificialisation nette d'ici 2050, si elle n'est pas revue afin de limiter la consommation des fameux ENAF, espaces naturels agricoles et forestiers.

L'Observatoire dit qu'il a été consommé sur la Ville d'Alès, entre 2011 et 2021, ce qui fait le socle de départ, 91,7 hectares et, entre 2021 et 2022, ce sont 8,6 hectares d'espaces agricoles, naturels et forestiers, soit 0,37% de la superficie communale, qui ont été consommés sur la commune.

Cette consommation est répartie comme suit :

- *Habitat : 7,6 hectares,*
- *Activité : 0,4 hectares,*
- *Mixte : 0,3 hectare,*
- *Infrastructures : 0,3 hectare.*

Concernant la consommation liée à l'habitat, le bilan à mi-parcours du PLH identifie, en plus des permis de construire délivrés pour des maisons individuelles principalement dans les quartiers du Rieu et du Haut Brésis, 3 principales opérations de logements sur la Ville d'Alès sur 2021/2022 : résidence seniors de 100 logements privés (Avenue du Docteur Jean Goubert) et deux

programmes de logements locatifs sociaux à Brouzen et Croupillac (24 logements Logis Cévenols et 57 logements 3F).

Monsieur Christophe RIVENQ rappelle qu'un point de mi-parcours du PLH a été fait avec la DREAL et la DTM, et qu'Alès Agglomération a été félicitée, ayant consommé la moitié de l'objectif, et que la Ville d'Alès est sur de bonnes dynamiques parce que rénovant principalement l'habitat ancien.

Madame Béatrice LADRANGE souhaite donner 3 chiffres sur l'artificialisation.

La Ville d'Alès a artificialisé presque 92 hectares en 10 ans.

Il est constaté que le rythme d'artificialisation des sols a ralenti et c'est déjà une bonne chose, mais cela reste encore très au-dessus des objectifs mentionnés.

Alors, elle sait qu'est remise en cause aujourd'hui la trajectoire de moins 50% à l'horizon 2030, mais néanmoins il serait utile d'arrêter l'artificialisation sur la Ville.

En complément des chiffres qui viennent d'être donnés dans cette délibération, elle signale qu'Alès a artificialisé plus de 34% de la zone agricole. Il y a donc 1/3 de terrains agricoles qui a disparu et qui est aujourd'hui imperméabilisé. Il n'est absolument plus possible de fonctionner comme cela !

Il y a, également, sur la zone naturelle, 17,2% qui sont artificialisés.

Il est donc nécessaire, pour elle, que la commune arrête d'artificialiser ces zones agricoles, ces zones agricoles à urbaniser et les zones naturelles.

Par contre, elle encourage la Ville à réfléchir à l'avenir à des zones commerciales qui risquent de devenir progressivement des friches.

Elle indique que vu l'importance des zones commerciales dans la Ville ainsi que le fait que des enseignes disparaissent et que les bâtiments restent vides, il est nécessaire de réfléchir à cet avenir. Ces sols étant déjà artificialisés, ils pourraient être étudiés pour d'autres activités.

Monsieur le Maire indique qu'il était un temps où les Alésiens vivaient dans les grottes, alors on va y faire retourner Madame LADRANGE, cela devrait lui plaire. Avec 1 000 habitants de plus qui arrivent par an depuis 4 ans, il faudrait qu'ils restent dans les grottes puisqu'il n'est plus possible de construire !

Des villas sont construites mais Madame LADRANGE ne veut pas de villas mais des immeubles.

Monsieur le Maire rappelle que cela fait 30 ans qu'il démolit les tours.

Il indique donc qu'il va alors recommencer à faire des tours pour lui faire plaisir, qui seront à nouveau démolies dans 15 ans. Tout ça pourquoi ? Pour conserver de la terre qui ne sert à rien. Parce que les « yakas », il y en a ! Mais qu'ils trouvent des agriculteurs car il y a des hectares disponibles ! Il y en a marre des « yakas » !

Monsieur Christophe RIVENQ indique tout d'abord que Monsieur le Maire répond comme il le souhaite, qu'elle n'est pas obligée d'apprécier mais et il ne lui a pas manqué de respect du tout.

Il souhaite apporter deux petites précisions car Madame LADRANGE fait une nouvelle fois un contresens.

Il souligne qu'il n'est pas possible de faire de la désinformation à longueur de temps, à chaque fois que l'on intervient.

Quand Madame LADRANGE dit qu'il a été consommé 34% de la surface agricole, **Monsieur Christophe RIVENQ** lui dit que c'est faux.

Il lui demande ce qu'est un ENAF ?

Quand il y a une parcelle de pelouse en zone U, c'est un ENAF, c'est-à-dire un espace naturel parce qu'il n'est pas construit. Les zones agricoles sur Alès, dans la révision du PLU qui a eu lieu en 2019, ont été non seulement conservées mais elles ont été augmentées.

Il ne faut donc pas dire que Monsieur le Maire a pris des espaces agricoles. Les terres classées en A n'ont pas diminué et les zones N ont augmenté de 8 hectares.

Il se trouve, et c'est là où il y a un grand désaccord, lorsque sont accueillies 6 000 personnes en 6 ans, à 2 personnes en moyenne par logement, cela représente 3 000 logements. Il y a une loi, faite par la gauche à l'époque, Madame DUFLOT, qui disait qu'il fallait éviter l'étalement urbain et concentrer l'habitat sur les villes. Une ville comme celle d'Alès ne peut pas être traitée comme est traitée la ruralité.

Oui, bien sûr qu'il faut arrêter de consommer à outrance l'espace. Bien sûr, qu'il faut réguler la consommation pour préserver l'agriculture, la nature, les espaces et les zones humides Ils n'ont jamais été dit le contraire.

Là, il est question d'une ville urbaine dans laquelle les gens viennent de plus en plus et quand arrivent 1000 habitants de plus par an, Monsieur le Maire a raison de dire que si, à un moment donné, la surface urbanisée n'augmente pas alors ces personnes seront logées en vertical. Est-ce qu'en 2024 les personnes vont faire le choix de venir à Alès pour vivre au 15^e étage d'un immeuble ? Bien sûr que non ! Donc il faut arrêter la caricature !

Non, Monsieur le Maire, depuis 30 ans, n'a jamais expulsé un agriculteur de ses terres pour y faire des constructions. Un champ de 2 hectares qui se trouve en zone U et sur lequel poussent quelques arbres et quelques tournesols, c'est une zone agricole au sens des ENAF. C'est de cela qu'il s'agit !

Monsieur Christophe RIVENQ s'adresse donc à Madame LADRANGE et lui demande de ne pas raconter n'importe quoi tout en lui indiquant qu'elle peut tout à fait être en désaccord.

Il se trouve que sur Alès, Monsieur le Maire a renaturé à peu près le tiers de la surface de la Ville, avec la création de quasiment 100 hectares d'espaces verts.

Monsieur Paul PLANQUE indique que chacun connaît ici l'hostilité de Monsieur le Maire, et plus particulièrement celle de son 1^{er} Adjoint chargé de l'urbanisme et d'autre part Président d'Alès Agglomération, au contenu et aux obligations de la loi ZAN.

Il rappelle d'ailleurs que Monsieur le Maire s'est exprimé dans différents médias sur ce sujet. Il n'est donc pas étonné de son ire de ce soir sur cette question-là.

Monsieur Paul PLANQUE explique que Monsieur le Maire présente donc par obligation et pour prise d'acte cette délibération n°17, que sa collègue Madame Béatrice LAGRANGE a détaillé avec précision la réalité de la situation sur Alès qui pourra être vérifiée dès la fin de ce Conseil Municipal et qu'il transmettra à la presse si elle en a besoin.

Il indique que l'un des principaux arguments développés à l'époque par Monsieur le 1^{er} Adjoint, Christophe RIVENQ, était la nécessité de développer une centaine d'hectares à vocation industrielle et commerciale sur Alès Agglomération

Oui, il y a nécessité d'une régulation du foncier non bâti.

Il explique que dans ce contexte de bouleversement climatique et de dégradation continue des écosystèmes, le territoire, aujourd'hui majoritairement façonné par l'activité humaine, doit amorcer une transformation profonde afin de devenir plus résilient face aux défis écologiques.

Alors que pour certains territoires la question de la renaturation est posée, ici, Alès a la chance d'avoir cette nature à ses portes, parfois même à l'intérieur de celle-ci. Il n'en disconvient pas.

C'est pour cette raison d'ailleurs que tout doit être fait pour favoriser les projets qui reconstruisent la ville sur la ville et stopper les mitages.

Monsieur Paul PLANQUE indique avoir été contacté, à ce sujet, par un groupe d'habitants du Chemin du Gas Gardonnet inquiet de voir se développer devant chez eux un projet de construction d'une soixantaine de logements dans un véritable poumon vert aux portes d'Alès côté route d'Uzès.

Certes, le permis de construire vient d'être refusé pour une trop grande imperméabilisation des sols et un déficit volumétrique du bassin de rétention des eaux pluviales mais il demande, lui, ce soir à Monsieur le Maire de sanctuariser ce terrain d'environ un hectare qui de surcroît ne dispose pas des voies d'accès nécessaires.

Il pense que Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} Adjoint sont bien placés pour demander à Monsieur Didier BILANGE, le projet n'étant absolument pas un projet à vocation industrielle, qu'il arrive à convaincre son associé Monsieur Nicolas CHASTAGNIER des entreprises « Olympe » et « Cheval de l'Hiouse », de construire ailleurs que sur cette parcelle du 989A chemin du Gas Gardonnet qui, dans le secteur de La Batejade, abrite une superbe végétation en limite de la zone naturelle de Larnac et d'un mas ancien.

Il précise formuler cette demande après avoir rencontré des habitants qui mettront tout en œuvre pour empêcher la réalisation de ce projet, mais qu'il pourrait être aussi tout à fait entendable que Monsieur le Maire mette tout en œuvre pour que ce projet ne se réalise pas non plus et n'attende pas une instruction de ce dossier pour peut-être après dire non.

Monsieur le Maire répond que c'est pour cela, comme l'a évoqué Monsieur Planque, que construire la ville sur la ville c'est respecter ceux qui y sont.

Il n'est pas question de faire une tour de 15 étages au milieu de 4 villas, même si la loi l'autorise. Il souhaite maintenir la paix sociale, la tranquillité du territoire et l'envie du bien être sur Alès.

Monsieur Christophe RIVENQ souhaite dire 2 mots, sans polémique outrancière, au 1^e Adjoint à l'urbanisme qu'a été Monsieur Paul PLANQUE dans une autre vie, dans une autre région, dans une autre ville.

Il souhaite rappeler 2, 3 règles, et indique être dans un état de droit.

Qu'est-ce un État de droit ? C'est un État dans lequel le droit régit et chaque citoyen a la possibilité d'être en accord ou en désaccord avec les décisions prises.

Il se trouve que la collectivité est régie par un PLU, plan local d'urbanisme, qui y contraint, à juste titre, certains espaces, soit pour les développer de façon urbanistique avec des règles de densité, de hauteur, avec des zones naturelles sur lesquelles rien ne pourra être construit, avec en plus des servitudes de PLU, des PPRI, des PAC de l'aléa feu de forêt.

Sur ce quartier évoqué, il y a des personnes, propriétaires d'une maison abandonnée située sur un beau terrain, qui pour leur retraite semble-t-il, cherchent à vendre leur terrain. Un promoteur local leur fait une offre d'achat qui permet à ces personnes d'envisager le reste de leur vie de façon un peu plus confortable.

Ce promoteur envisage d'y faire 24 maisons, mais le problème est que, et c'est une difficulté des PLU et des règles nationales d'urbanisme, quand des maisons se construisent il faut des places de voitures.

Monsieur le Maire précise qu'il en faut 25 à l'hectare.

Monsieur Christophe RIVENQ indique que la Ville est également gérée par un SCOT qui dépend, lui, de la loi.

Cette loi oblige à densifier à 25 logements/hectares sur la Ville d'Alès qui va essayer de réviser le PLU, si cela lui est autorisé.

Il indique que cela ne lui plaît pas non plus.

Mais quand des propriétaires, de façon libre sur un terrain en zone U, souhaitent valoriser leur terrain, **Monsieur Christophe RIVENQ** dit ne pas se sentir le droit en tant que 1^{er} Adjoint de la Ville de leur dire que ça ne lui plaît pas, et faire un abus de pouvoir en leur interdisant de faire leurs projets s'il n'y a pas de raisons réglementaires et législatives.

Il indique qu'en l'occurrence, la surdensification sur certains secteurs de la Ville est un vrai problème et ne peut pas être la même sur la zone UA du centre-ville qu'en zone U du Brésis ou La Batejade.

24 logements, cela l'ennuie.

Pourquoi un avis défavorable a été donné à ce projet ? Parce qu'il leur paraît trop densifié.

Mais, que va-t-il se passer ?

Peut-être que Monsieur CHASTAGNIER va attaquer la Ville ?

Et si jamais la collectivité n'a pas des arguments juridiques en béton, elle sera condamnée pour abus de pouvoir.

Monsieur Christophe RIVENQ indique que ce n'est pas lui qui décide de faire ou non ces maisons. On est dans un État de droit.

Alors, il explique que pour ce projet ont été mis nombre de règlements sur la densification, sur l'accès, ce qui fait qu'un biais a été trouvé pour pouvoir refuser le permis. Mais, si le projet est représenté en répondant aux raisons de ce refus, à un moment donné qu'on le veuille ou non il ne sera pas possible de l'empêcher.

On est tous gênés, et c'est humain, si on a un terrain vide à côté de chez soi et que l'on voie d'un coup arriver quelqu'un avec un projet de construction.

Monsieur Christophe RIVENQ dit être pour la nature, pour la petite fleur, pour l'agriculture, pour la non densification, le moins de monde possible mais la réalité est toute autre. Il le redit, ils ne prennent pas de décisions pour bétonner mais en fonction de la loi.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre général, il faut être réaliste.

Les agriculteurs ont perturbé le pays suite à l'arrêt des pesticides, 3 jours de grève, et là, ils retraitent.

Maintenant, 2030, plus de constructions. Mais que veut faire l'État en faisant cela ? Ce sont des rêves irréalisables.

La population augmente, il faut que les gens se logent quelque part donc, de fait, il faudra bien, un jour ou l'autre que ces braves gens de Paris qui ont voté la loi ZAN, l'avale car cela ne fonctionnera pas.

Monsieur Paul PLANQUE tient à féliciter Monsieur le Maire pour son langage de la franchise, de la vérité, pour dire véritablement ce qu'il pense.

Il indique donc que cela signifie que Monsieur le Maire ne veut pas de cette loi ZAN et c'est ce qui les oppose. Car, lui, il considère que cette loi ZAN est bénéfique.

Par rapport à ce qu'a dit Monsieur le 1^{er} Adjoint, chargé de l'urbanisme, il indique que Monsieur RIVENQ peut dire que ce n'est pas sa faute. Le seul problème est que quand il lui oppose la loi, **Monsieur Paul PLANQUE** lui répond tout simplement que le PLU ce n'est pas la loi, que le Plu, c'est lui qui en décide. C'est lui qui décide dans ce secteur.

Aujourd'hui, la collectivité est dans un secteur qui se trouve en limite de zones NC et est justement en zone UC. Rien n'empêche la collectivité aujourd'hui d'étendre sa zone NC sur le terrain en question y compris par des procédures de modifications allégées ou autre.

Donc, **Monsieur Paul PLANQUE** dit par-là qu'il ne s'agit pas de dire c'est la loi, mais il s'agit de dire que c'est un choix fait qui conduit à cette possibilité. Ce n'est pas la même chose.

Il dit même mieux s'adressant à Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme, c'est qu'il se peut très bien, que tout à coup parce que c'est compliqué, parce qu'il y a de plus en plus de zones qui se multiplient, qu'il y ait eu un trou dans la raquette et qu'il ait laissé passer une zone sur laquelle il s'est trompé sur le zonage bien qu'à cela ne tienne, car il a aujourd'hui des dispositifs très simples et très rapides de modification du PLU.

Il invite donc Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme, s'il est convaincu de la nécessité de conserver ce poumon vert sur la colline de Larnac, à engager une modification de PLU sur ce secteur-là et la votera.

Monsieur le Maire dit à Monsieur PLANQUE d'être sérieux.

Le PLU ne va pas être changé à chaque fois qu'une parcelle se vend sur le territoire !

Monsieur Christophe RIVENQ répond à Monsieur PLANQUE qu'il a raison et qu'il est même possible de mettre toute la Ville en zone N ou en zone A.

La Ville se gère de manière globale et non à la parcelle.

Alors, là où il rejoint Monsieur PLANQUE, c'est qu'effectivement il peut y avoir des erreurs sur le PLU.

Monsieur le Maire propose de prendre acte de la tenue du débat et d'approuver le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols de la Ville d'Alès.

Votants : 42
Pour : 42 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

18 - OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs de la Ville d'Alès - Attribution des subventions aux propriétaires et commerçants - Liste n°16 des bénéficiaires

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Léa BOYER, Conseillère Municipale déléguée à l'animation commerciale, pour la présentation de ce document.

Madame Léa BOYER rappelle que dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs de la Ville d'Alès, la Ville peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux, encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens ou mise en accessibilité pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Elle propose d'approuver la liste n°16 des subventions de 5 bénéficiaires (9 dossiers) pour un montant total de 31 588 €.

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°16 FPPI030					
	Nom Propriétaire	Adresse Projet	Montant €	Financement	
53	RICCI Laurence	16 Place Gabriel Péri 30100 Alès	1 532 €	P. OCCUPANT OPAH RU	
54	ROUSSEL Christine	9 Place de la Libération 30100 Alès	3 094 €	FACADE OPAH RU	CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE
55	ROUSSEL Christine	9 Place de la Libération 30100 Alès	1 500 €	PRIME DE MODENATURE OPAH RU	CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE
56	CORTESE Franc	1 Rue Jean Julien Trellis 30100 Alès	6 300 €	FACADE OPAH RU	CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE
57	CORTESE Franc	1 Rue Jean Julien Trellis 30100 Alès	1 500 €	PRIME DE MODENATURE OPAH RU	CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE
58	SCI TELBOS 1 M. TEL-BOIMA Cédric	6 Place de la Libération 30100 Alès	8 550 €	FACADE OPAH RU	CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE
59	SCI TELBOS 1 M. TEL-BOIMA Cédric	6 Place de la Libération 30100 Alès	1 500 €	PRIME DE MODENATURE OPAH RU	CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE
60	SAS LOU BI M. CHAPON Boris	4 Rue Rollin 30100 Alès	7262 €	DEVANTURE OPAH RU	
61	SAS LOU BI M. CHAPON Boris	4 Rue Rollin 30100 Alès	350 €	AMO OPAH RU	
			TOTAL	31 588 €	

Ne prennent pas part au vote les membres intéressés par les subventions.

Votants : 42
Pour : 42 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

- DGA CADRE DE VIE -

VIII. PÔLE INFRASTRUCTURES

19 - Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté Alès Agglomération

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe RIVENQ, 1^{er} Adjoint au Maire, pour la présentation de ces 3 documents.

Monsieur Christophe RIVENQ explique que suite à son adoption le 16 octobre 2024 par le Conseil de Communauté d'Alès Agglomération, le Code Général des Collectivités Territoriales prescrit de présenter au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'assainissement non collectif, et ce, quel que soit le mode d'exploitation du service (délégation de service public ou régie).

Ce document, destiné à l'information des usagers, comporte des indicateurs techniques et financiers.

Il donne des précisions : 474 installations sur la Ville d'Alès et demandes existantes contrôlées 413 sur 474, 10 dossiers instruits en 2023.

Il propose d'approuver la prise d'acte de ce rapport.

Votants : 42
Pour : 42 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

20 - Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif de la Communauté Alès Agglomération

Monsieur Christophe RIVENQ indique que la Communauté Alès Agglomération étant compétente en matière d'assainissement collectif, le Conseil Communautaire a adopté le 16 octobre 2024 le RPQS 2023 de l'assainissement collectif qui présente les principaux chiffres et indicateurs du service relatifs à l'année 2023.

Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal.

Sur l'assainissement collectif, il s'agit d'une assiette de consommation liée à la consommation de l'eau. Ce sont 22 652 abonnés à l'assainissement collectif pour 2 168 000 m³, une longueur de réseaux en branchements de 213 km avec 964 tonnes de boue et de matières sèches évacuées dans le cadre du traitement spécifique à la Ville d'Alès.

Il propose d'approuver la prise d'acte du RPQS 2023 de l'assainissement collectif de la Communauté Alès Agglomération.

Votants : 42
Pour : 42 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

21 - Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable de la Communauté Alès Agglomération

Monsieur Christophe RIVENQ indique que la Communauté Alès Agglomération étant aussi compétente en matière d'eau potable, le Conseil Communautaire a adopté le 16 octobre 2024 de

RPQS 2023 de l'eau potable qui présente les principaux chiffres et indicateurs du service relatifs à l'année 2023.

Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal.

L'eau, c'est aujourd'hui sur la Ville d'Alès, une hausse de 0,6% du nombre d'abonnés liée à l'augmentation de la population, 23 438, une baisse de 8,3% à la consommation, un prix à 2,105 € du m³ pour l'eau ce qui est 9% au-dessous de la moyenne nationale, 100% de conformité sur la qualité de l'eau, 100% de conformité de soins de qualité de l'eau, un rendement à 66% contre 67,2 en 2022 et cette baisse s'explique par la baisse des consommations qui a volume égal fait augmenter mathématiquement les fuites, avec une amélioration de l'indice linéaire de perte de 0,4 m³/jour et par kilomètre, taux d'impayés 10,76% en fin de phase amiable contre 11,35 en 2022, 378 fuites réparées et 1 108 compteurs renouvelés.

L'eau est un vrai sujet souvent évoqué à l'agglomération ces dernières années.

Il propose d'approuver la prise d'acte du RPQS 2023 de l'eau potable de la Communauté Alès Agglomération.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

22 - Demande de subventions - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain Faubourg du Soleil - Construction d'un équipement social

Monsieur le Maire précise qu'il y a 2 délibérations de demandes de subventions.

Il indique tout d'abord que le projet de renouvellement urbain de la Ville d'Alès prévoit la construction d'un équipement public dans la rénovation du quartier du Faubourg du Soleil.

Cet équipement social situé en cœur d'îlot, à l'arrière de l'école maternelle du Faubourg du Soleil et du futur bâtiment de 21 logements construits par Foncière Logement, aura vocation à accueillir en un lieu unique l'ensemble des animations et activités autour du Bien Vieillir et du passage à la retraite. Il sera géré par le CCAS.

Ce projet sera financé par l'ANRU et la Région Occitanie via la convention du projet NPNRU.

Il propose d'approuver l'opération et de solliciter les subventions nécessaires au projet.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

23 - Demande de subventions - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain Faubourg de Rochebelle - Construction d'un équipement social et culturel

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit là aussi dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Ville d'Alès la création d'un équipement public dans la rénovation du quartier du Faubourg de Rochebelle, ancienne école catholique.

Le bâtiment de l'ancienne école privée, situé au 4 bis rue du Faubourg de Rochebelle, a été identifié comme adapté à une réhabilitation afin d'y créer d'un équipement social et culturel, lieu à usage de la population.

Le projet prévoit également la démolition des bâtiments situés aux 4 ter et 6 rue du Faubourg de Rochebelle afin de créer un accès confortable à l'équipement, et d'aménager, à l'avant du bâtiment, un parking et un parc.

Ce nouvel équipement public sera géré par le CCAS et aura vocation à proposer des formations, des ateliers et des animations autour de l'apprentissage de la réparation et du bricolage, de « l'apprendre à faire soi-même ».

Cette réhabilitation de friche urbaine est déjà partiellement financée par l'ANRU et la Région Occitanie via la convention du projet NPNRU.

Cependant s'agissant d'une réhabilitation, d'autres dispositifs sont mobilisables afin de compléter le financement de cette opération tels que le « Fonds Vert », financé par l'État, et le « Fonds friche », financé par la Région Occitanie.

Il propose également d'approuver l'opération et de solliciter les subventions nécessaires au projet.

Votants : 42
Pour : 42 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

IX. PÔLE ENVIRONNEMENT URBAIN

24 - Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de prévention et de gestion des déchets de la Communauté Alès Agglomération

Monsieur Christophe RIVENQ indique que la Ville d'Alès doit adopter au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets d'Alès Agglomération.

Sur ce RPQS concernant les ordures ménagères, en général, Alès Agglomération gère les déchèteries et ramasse les déchets, et, le SMIRITOM ainsi que le SITOM Sud Gard, pour le Sud de l'Agglomération, les traitent.

En ce qui concerne la Ville d'Alès, c'est une baisse assez importante de 5,1% entre 2023 et 2022 de la production d'ordures résiduelles ménagères avec 299 kilos par habitant et une production de 51 kilos de collectes sélectives.

Il rappelle qu'au global, la gestion des ordures, ce sont près de 25 millions d'euros non couverts par la TOM puisque la TOM n'en couvre que 90% à peu près.

Alès Agglomération travaille aujourd'hui sur la réalisation en 2025 du nouveau centre de multi flux d'Alès qui sera déplacé à Saint Hilaire de Brethmas ainsi que sur une diminution des tonnages d'encombrants en faveur des filières REP, Responsabilité Élargie des Producteurs.

Monsieur Christophe RIVENQ explique qu'Alès Agglomération a fait le choix de travailler avec des éco organismes reconnus par l'État tels qu'écosystème, éco mobilier et DDSS qui la financent, donc, non, les sacs jaunes ne sont pas re-mélangés avec les sacs noirs. Tout est surveillé, et tous les tris sont revalorisés.

Il rappelle également que 4 329 composteurs ont été distribués en 2023.

Il demande donc d'approuver la prise d'acte du RPQS 2023 de prévention et de gestion des déchets de la Communauté Alès Agglomération.

Votants : 42
Pour : 42 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

- DGA POLITIQUES PUBLIQUES -

X. PÔLE TEMPS LIBRE

25 - Autorisation de travaux au titre de la loi sur l'eau pour la réparation d'un mur de soutènement au complexe sportif du Rieu

Monsieur le Maire indique que suite à un fort épisode pluvieux, un mur de soutènement du complexe sportif du Rieu s'est effondré sur 5 mètres.

Pour le réparer, les engins de chantier devant se positionner dans le ruisseau situé en contrebas, il est nécessaire de déposer un dossier de déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau.

Il propose d'approuver l'ouverture d'une procédure au titre de la loi sur l'eau pour ces travaux.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

26 - Adhésion à la Charte Droit de Cité

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine LARGUIER, 6^{ème} Adjointe au Maire, déléguée à la culture, pour la présentation de ce document.

Madame Catherine LARGUIER propose d'accepter l'adhésion libre de la Ville à la Charte Droit de Cité, née à l'origine d'une volonté de dialogue et de coopération entre l'État les collectivités locales et la profession du cirque afin d'améliorer les conditions d'accueil des chapiteaux.

Elle indique qu'aujourd'hui la Charte est élargie à toutes les formes artistiques et actions culturelles itinérantes incluant donc le cirque mais plus globalement le spectacle vivant présenté sous chapiteau et autres structures nomades.

Cette Charte associe, pour ne citer qu'eux, les acteurs de production et de diffusion que sont les Pôles nationaux du cirque, les Scènes nationales et les écoles de cirque mais aussi ARTCENA, le Centre national des arts du cirque de la rue et du théâtre, structure par ailleurs chargée de la coordination et du suivi auprès du Ministère de la culture.

Madame Catherine LARGUIER précise que la Ville d'Alès, familière de ces accueils en termes de cirque traditionnel, cirque de créations et de spectacles vivants, a mis en place les infrastructures nécessaires en collaboration avec les labels nationaux comme le Pôle National Cirque « La Verrerie d'Alès » et la Scène Nationale « Le Cratère ».

Cette Charte vise une logique de responsabilité partagée des conditions d'accueil optimales notamment dans le respect des normes de sécurité en général une coopération et une réflexion efficiente pour la mise en place de projets innovants fédérateurs en termes d'éducation artistique de formation et d'action culturelle.

Au regard du territoire, de l'existant, de la dimension sociale et rassembleuse indéniable de ce genre de spectacle il paraît évident de rejoindre les signataires.

Madame Catherine LARGUIER propose donc d'approuver l'adhésion de la Ville à la Charte Droit de Cité.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

XI. DIRECTION GÉNÉRALE - POLITIQUE DE LA VILLE

27 - Avenant n°1 au Contrat de Ville 2024/2030 « Engagements Quartiers 2030 » - Intégration de la Société Française d'Habitations Économiques (SFHE)

Monsieur le Maire rappelle que le Contrat de Ville Alès Agglomération 2024/2030 « Engagements Quartiers 2030 » a été signé le 22 mai 2024 par la Ville d'Alès, la Communauté Alès Agglomération, l'État et les partenaires institutionnels, dont les bailleurs sociaux.

Il indique que la SFHE, bailleur social dans le quartier de Tamaris, souhaite intégrer le Contrat de Ville 2024/2030.

Le Comité de pilotage du Contrat de Ville du 15 octobre 2024, a donné un avis favorable à cette adhésion.

La SFHE, comme l'ensemble des partenaires signataires s'engage donc à :

- approuver les orientations stratégiques du contrat,
- accepter de participer aux instances de gouvernance définies dans le contrat,
- mobiliser ses politiques spécifiques de droit commun en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Il propose donc d'approuver la signature de l'avenant n°1 au Contrat de Ville Alès Agglomération 2024/2030 « Engagements Quartiers 2030 » permettant à la SFHE de devenir signataire.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

28 - Demande de Subventions -Travaux de la « Maison pour Tous Louis ARAGON »

La « Maison Pour Tous Louis Aragon » est un lieu culturel et social phare de la ville, accueillant plus de 27 associations et 30 000 passages annuels, et le siège de nombreux événements et animations portés par la Ville.

Monsieur le Maire indique que l'infrastructure actuelle, bien que fonctionnelle, présente des limites en termes d'accessibilité, de modernité et d'usage.

Il y a donc de menus travaux à réaliser pour un montant de 74 400 € d'où cette demande de subventions dans le cadre de la Dotation de la Politique de la Ville.

Il propose d'approuver la demande de subventions pour le projet de travaux au sein de la « Maison Pour Tous Louis Aragon ».

Monsieur Jean-Michel SUAU indique qu'il faudrait que, dans les faits, cette belle maison appelée « Louis ARAGON » et « Maison pour tous », devienne vraiment la « maison pour tous » et non pas pour quelques-uns, car aujourd'hui il y a un certain nombre de sollicitations de structures associatives qui demandent à pouvoir y accéder, mais il y a un veto.

Monsieur le Maire répond que cette salle est très sollicitée et souvent occupée.

Lorsqu'il reçoit les feuilles de demandes et que cela est validé par la Conseillère Municipale, il indique n'avoir jamais refusé de salles à la Maison pour Tous.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

XII. DIVERS

29 - Décisions prises par délégation

En vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur le Maire** indique tenir à disposition les décisions qu'il a prises conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et souhaite une bonne soirée à tout le monde.

La séance est levée à 20h43.